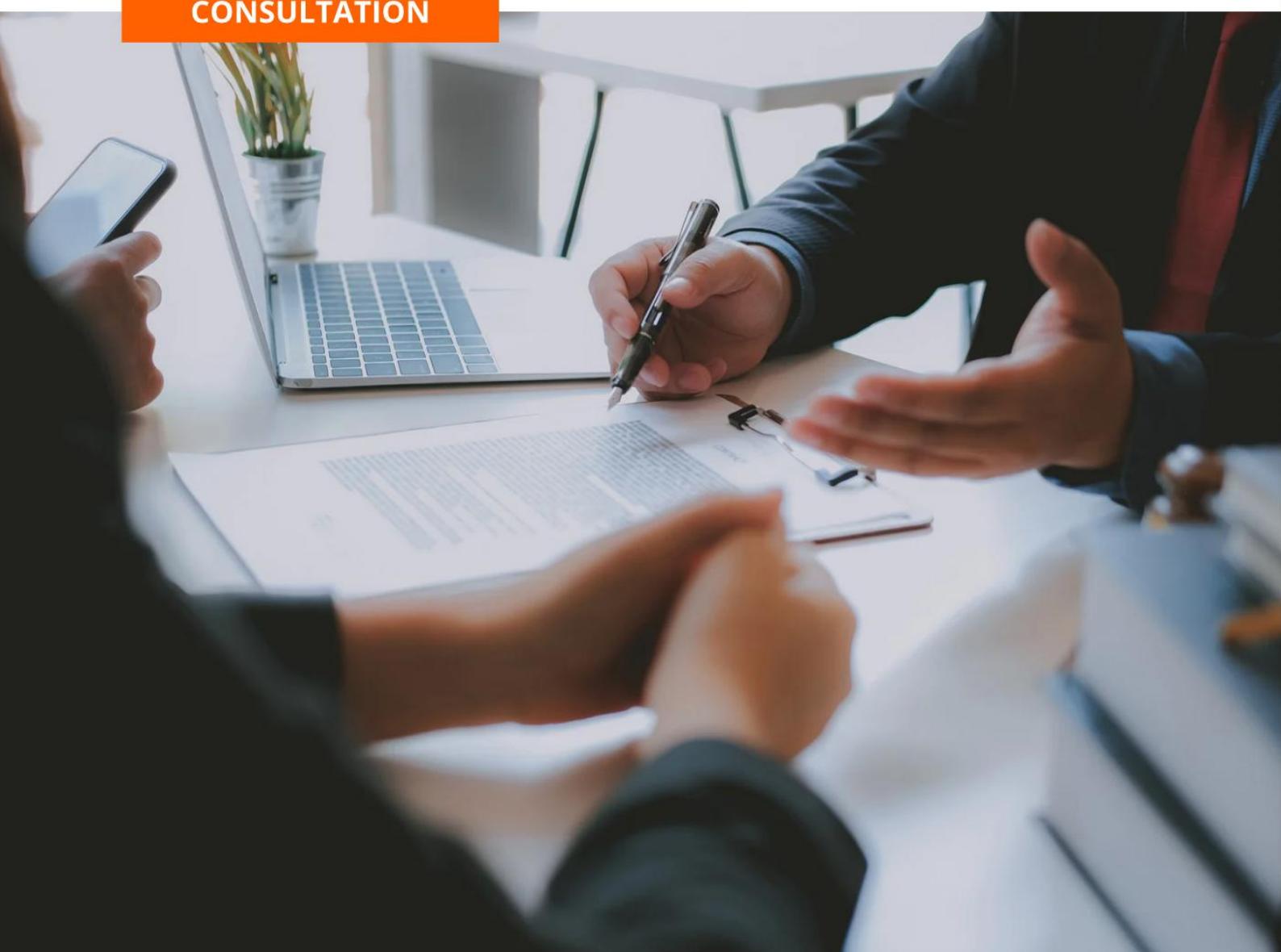


CONSULTATION SUR LE CIOM TERRITORIALISÉ 2025

Comité interministériel des Outre-mer

CONSULTATION



AOÛT 2025

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

La
Nouvelle
Société
Réunionnaise

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

Notre raison d'être

“Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.”



“Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.”

Consultation sur le CIOM territorialisé 2025

ONT PRIS PART AU VOTE :

Scrutin

sur l'ensemble du projet présenté par M. Dominique VIENNE, Mme Christine NICOL et M. Joël SORRES

M. Jacky BALMINE
M. Fadil BEEKHY
Mme. Suzelle BOUCHER
Mme. Julie CHATEL
M. Erick CHAVRIACOUTY
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
Mme. Sylviane DIJOUX
M. Fabrice HANNI
Mme. Daniela HOARAU
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
Mme. Laurence MACE

M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme. Christine NICOL
Mme. Cendrine PEIGNON
Mme. Valérie ROCCA
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Joel SORRES
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
Mme. Nadia YAHIAOUI
M. Gérard ZITTE
Mme. Laurence PAYET



L'ensemble du projet a été adopté électroniquement par le Bureau du CESER de La Réunion (conformément à la délégation de l'Assemblée Plénière en date du 10 avril 2024) le

Mercredi 20 août 2025

**“ Se réunir est un début,
rester ensemble est un
progrès, travailler ensemble
est la réussite. ”**

– Henry Ford (1863-1947)

Edito du Président

Le courrier du Préfet le rappelle clairement : **la concertation engagée aujourd’hui doit alimenter un CIOM à l’automne 2025**. Cet horizon appelle à la lucidité et à la constance.

Dans nos Outre-mer, nous avons déjà connu de nombreux temps de dialogue – **Etats généraux, Assises, consultations sectorielles**. Ils ont produit des diagnostics denses et des propositions nombreuses. Ce n'est donc pas de connaissance que nous manquons, mais d'un **mécanisme durable de mise en mouvement**, où chaque parole trouve sa traduction en acte.

C'est précisément le sens de notre rapport « **Nouvelle Société Réunionnaise (NSR)** » : affirmer qu'il est temps de conclure un **nouveau pacte territorial**, reposant sur la justice sociale, la cohésion et la résilience. Ce pacte n'est pas une énième déclaration d'intentions : il suppose une gouvernance renouvelée, où **l'Etat central** fixe le cap, **l'Etat déconcentré** impulse et accompagne le territoire, et **l'Etat décentralisé** – que sont les collectivités – incarne et déploie les solutions au plus près des citoyens.

Car ce qui a toujours manqué, ce n'est pas la vision ni la volonté, mais **la dynamique entre ces trois étages de l'action publique**. Sans elle, les CIOM risquent de n'être que de nouvelles parenthèses. Avec elle, ils peuvent devenir une **boussole pour transformer durablement nos territoires**.

Notre réponse au CIOM s'inscrit dans cette exigence : **construire, avec constance et cohérence, un chemin d'avenir pour La Réunion et la France océanique**.



Dominique VIENNE,
Président du CESER de La Réunion

Préambule

Le CESER de La Réunion a choisi de répondre à la démarche ouverte par le CIOM en **mettant en perspective certaines de ses propositions de travaux récents**.

Notre assemblée représente la **société civile organisée**, dans toute sa diversité : les filières économiques, les syndicats de salariés, le monde associatif, et bien d'autres forces vives. C'est cette pluralité qui fonde notre légitimité et nous permet de porter une vision ancrée dans la réalité quotidienne des Réunionnais.

Depuis de nombreuses années, le CESER alerte sur un enjeu central : **l'absence d'espaces pérennes de gouvernance et d'évaluation**. Trop souvent, une crise chasse l'autre, reléguant aux oubliettes les engagements précédemment pris. Trop souvent encore, le renouvellement des décideurs publics impose de passer d'une promesse à l'autre, sans que la continuité de l'action publique soit pleinement assurée.

Face à cette instabilité et immédiateté, le CESER incarne un **espace de temps long**, où les débats s'appuient sur des faits et non sur des opinions, et où l'expertise collective nourrit des propositions destinées à éclairer et à ouvrir la voie des décisions publiques.

Dans cette contribution, nous avons choisi de **remettre en lumière quelques-unes de nos préconisations les plus structurantes**, qui gardent aujourd'hui toute leur actualité. Elles convergent vers une exigence commune : bâtir une gouvernance claire, durable et partagée, condition nécessaire pour redonner confiance et efficacité à l'action publique.

Ainsi, au-delà des mesures attendues, le **CIOM constitue un test grandeur nature** : saura-t-il sortir de la logique des rendez-vous ponctuels pour devenir **l'espace de gouvernance durable** dont nos territoires ont besoin ? C'est à cette condition qu'il pourra incarner le **nouveau pacte territorial** que nous appelons de nos vœux.

Tables des matières

EDITO DU PRESIDENT	- 6 -
PREAMBULE	- 7 -
TABLES DES MATIERES	- 8 -
INTRODUCTION	- 9 -
I. HISTORIQUE ET EVOLUTION DU COMITE INTERMINISTERIEL DES OUTRE-MER	- 9 -
II. METHODOLOGIE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION SUR LE COMITE INTERMINISTERIEL DES OUTRE-MER (CIOM) TERRITORIALISE 2025	- 14 -
 SUR LE THÈME : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	- 17 -
1- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ CC1 – TRAVAUX URGENTS	- 18 -
2- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ CC2 – RAVINES	- 21 -
3- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ CC8 – PROCEDURE URGENCE EP	- 21 -
4- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ CC3 – LOI LITTORAL	- 23 -
 SUR LE THÈME : COOPÉRATION RÉGIONALE	- 25 -
5- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ COOPERATION REGIONALE 1 – RENFORCEMENT DE LA CONNECTIVITE	- 26 -
 SUR LE THÈME : ENTREPRISE	- 30 -
6- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ ENTREPRISE 3 – ZONE FRANCHE	- 31 -
7- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ ENTREPRISE 6 – PREFINANCEMENT DES AIDES AUX ENTREPRISES	- 33 -
 SUR LE THÈME : INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE, DE LA MEMOIRE ET DE LA CULTURE	- 35 -
8- FICHES PROPOSITION CIOM - PROPOSITIONS NOUVELLES	- 36 -
9- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ JEUNESSE 1 – ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE	- 40 -
10- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ JEUNESSE 2 – LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS	- 47 -
 SUR LE THÈME : TRAJECTOIRE VERS UNE MEILLEURE AUTONOMIE ALIMENTAIRE	- 53 -
11- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 2 – EPOM	- 54 -
12- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 3 – PHYTO	- 55 -
13- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 4 – POSEI	- 56 -
14- FICHE PROPOSITION CIOM 2025 _ SOUVERAINETE ALIMENTAIRE 5 – IPAMPA	- 58 -
 CONCLUSION	- 60 -
BIBLIOGRAPHIE	- 61 -
ANNEXE 1 – COURRIER DE CONSULTATION DU PREFET	- 62 -
ANNEXE 2 - LISTES DES FICHES PROPOSITIONS CIOM	- 65 -
ANNEXE 3 – AVIS SUR LES MESURES DU COMITE INTERMINISTERIEL DE L'OUTRE-MER – CIOM - 2023	- 66 -
ANNEXE 4 - LISTE DES PRECONISATIONS	- 67 -

Introduction

I. Historique et évolution du Comité interministériel des Outre-mer

Le **Comité interministériel des Outre-mer** (CIOM), auparavant nommé **Conseil interministériel de l'Outre-mer**, est une instance gouvernementale française chargée de coordonner les politiques publiques en faveur des **départements et régions d'Outre-mer (DROM)**. Sa création remonte à plusieurs décennies, et son fonctionnement a évolué pour mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires ultramarins.

Origine et objectifs

Le CIOM a vu le jour en **1963**, sous la présidence du **Général de Gaulle**. À l'époque, la France souhaitait moderniser ses politiques publiques envers l'Outre-mer. L'objectif était de renforcer la coordination entre les ministères impliqués, afin de prendre en compte les réalités économiques, sociales, culturelles et géographiques propres à ces territoires.

Au fil des années, le CIOM est devenu un outil essentiel pour :

- Lancer des initiatives concrètes améliorant la vie quotidienne dans les DROM,
- Promouvoir le développement économique et social,
- Renforcer les liens entre l'Hexagone et les territoires ultramarins.

Le CIOM de 2009 : un tournant

En **novembre 2009**, sous la présidence de M. **Nicolas Sarkozy**, un CIOM majeur s'est tenu. Il avait pour but de définir une **stratégie globale de développement** des territoires ultramarins, autour de grands axes tels que :

- L'économie,
- L'emploi,
- L'éducation,
- La santé,
- La sécurité.

Ce plan d'actions comportait **137 mesures** ciblant, entre autres :

- La lutte contre la vie chère,
- Le développement économique local,
- La lutte contre l'illettrisme,
- Le soutien à l'industrie hôtelière,
- La création d'un dialogue social structuré.

Cette même année, l'article 74 de la loi du 27 mai 2009 a institué la **Commission nationale d'évaluation des politiques publiques en Outre-mer (CNEPEOM)**, chargée de suivre la mise en œuvre des politiques publiques et de leurs impacts économiques et sociaux.

Les réformes territoriales et la place de l'Outre-mer

À partir de 2010, le **3^e acte de la décentralisation** a visé à simplifier et clarifier la répartition des compétences des collectivités, au travers notamment de :

- **La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)** du 27 janvier 2014 : nouveau statut des métropoles, meilleure répartition des compétences, pacte de gouvernance territoriale.
- **La loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)** du 7 août 2015 : nouvelles compétences pour les régions et redéfinition des attributions des collectivités.

Par ailleurs, la **loi du 28 février 2017 sur l'Égalité réelle Outre-mer (EROM)** a introduit la notion de **stratégie de convergence à long terme**, adaptée aux spécificités institutionnelles et législatives de chaque collectivité.

Les CIOM sous la présidence de M. Emmanuel Macron

- **Premier CIOM** (22 février 2019) : présentation du **Livre bleu Outre-mer**, feuille de route gouvernementale élaborée sur la base d'un diagnostic partagé, visant à apporter des solutions concrètes pour chaque territoire.
- **Deuxième CIOM** (18 septembre 2019) : réunion de suivi du Livre bleu. Sur **333 mesures, 283 (85 %)** étaient déjà engagées.
- **Loi du 7 décembre 2020** : abrogation de la CNEPEOM, ses missions étant jugées redondantes avec celles des délégations parlementaires et du CESE.

Vers un « 4^e acte de décentralisation »

En **2022**, deux événements marquent un tournant :

1. **Loi 3DS** (février 2022) : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale, avec des dispositions spécifiques pour l'Outre-mer.
2. **Appel de Fort-de-France** (mai 2022) : les élus ultramarins demandent un changement profond de la politique d'aide et de l'approche institutionnelle, autour de neuf priorités:
 - Retard des infrastructures,
 - Enjeux environnementaux,
 - Aides au développement économique,
 - Efficacité des politiques publiques,
 - Adaptation des normes,
 - Intégration régionale,
 - Culture et mémoire,
 - Fiscalité,
 - Institutions.

Dans ce contexte, **M. Jérôme FILIPPINI, alors préfet de La Réunion, avait sollicité, par courrier en date du 8 novembre 2022, l'avis du CESER sur les moyens d'optimiser l'action publique au sein des territoires ultramarins, et plus particulièrement à La Réunion, en s'appuyant sur les neuf priorités identifiées.**

Cette saisine avait conduit à l'élaboration, en juin 2023, d'une contribution intitulée « **Différenciation territoriale** ». Le CESER y avait mis en avant le principe de différenciation territoriale, l'un des axes forts de la réforme portée par la loi 3DS. L'assemblée consultative avait ainsi formulé dix fiches-actions répondant à des problématiques concrètes du territoire, notamment autour des questions suivantes :

- Comment co-construire des politiques intégrées prenant en compte les enjeux de développement du territoire, le partage d'informations entre les parties prenantes publiques et privées, ainsi que la nécessaire coordination entre elles ?
- Comment optimiser l'action publique en l'inscrivant dans une véritable méthodologie d'évaluation ?

Cette contribution a mis en exergue la notion de « **dynamique d'un pacte territorial** », fondée sur une gouvernance multi-niveau (Europe, État, Région, Département, Intercommunalités et Communes), afin de renforcer la coordination des acteurs et d'assurer l'efficience des nombreux schémas et directives encadrant l'action publique. Le CESER y avait également souligné l'importance du rapport annuel élaboré dans le cadre de la Stratégie de l'État en région, comme outil de suivi et de pilotage renforcé.

CIOM de 2023

En juillet 2023, le CIOM, réuni sous l'autorité de Madame la Première ministre, Mme Elisabeth BORNE, le 18 juillet à Matignon, a abouti à un plan d'action de 72 mesures visant « à ce que nos compatriotes ultramarins vivent mieux, et qu'ils voient des changements, rapidement ».

Parallèlement, la Présidente du Conseil régional, Mme Huguette BELLO, a saisi le CESER, par courrier en date du 17 août 2023, afin d'émettre un avis sur ces 72 mesures. Le CESER a ainsi été chargé d'apporter des éclairages sur les constats et pistes de solutions susceptibles d'impacter positivement le développement social, économique et environnemental de l'île.

Dans son avis adopté en décembre 2023, le CESER a inscrit ses analyses dans une dynamique de structuration de l'action collective et de mise en place d'un modèle de gouvernance territoriale permettant de dynamiser et de « faire vivre » ces solutions. Le principe de différenciation territoriale, conçu comme un levier vertueux et partagé, a été une fois encore placé au cœur des propositions.

Ces travaux témoignent de l'engagement constant du CESER à contribuer, de manière constructive et éclairée, à l'élaboration de politiques publiques adaptées aux réalités et aux besoins spécifiques de La Réunion.

Il avait mis en avant les priorités pour l'avenir du territoire :

1. **Gouvernance** : analyser les modèles existants et envisager de nouvelles formes pour bâtir une politique intégrée.
2. **Co-construction et coopération** :
 - Clarifier le partage des compétences entre l'État, les collectivités et les acteurs privés, ainsi que leurs rôles dans le financement du développement,
 - Renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques (démocratie participative, dialogue territorial).



Figure 1 : Rappel des exercices de concertation du CIOM depuis 2019

Lors des précédents travaux portés par le CESER, notamment « *Nouvelle société réunionnaise* », « *L'Outre-mer, à quel prix : une équation insulaire ?* » et des précédentes consultations portant sur le CIOM, le CESER a rappelé sa préconisation en faveur de la création d'une « **dynamique d'un pacte territorial** » pour unir toutes les parties prenantes autour d'une vision commune, anticiper les besoins, coordonner l'action publique et évaluer les résultats. Ce pacte devait intégrer les dimensions économiques, sociales, environnementales et sociétales, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Par ailleurs, au sein de ces espaces de gouvernance, le CESER juge opportun **d'élargir les attributions de la commission départementale de conciliation des documents d'urbanisme afin de la transformer en véritable instance de dialogue.**

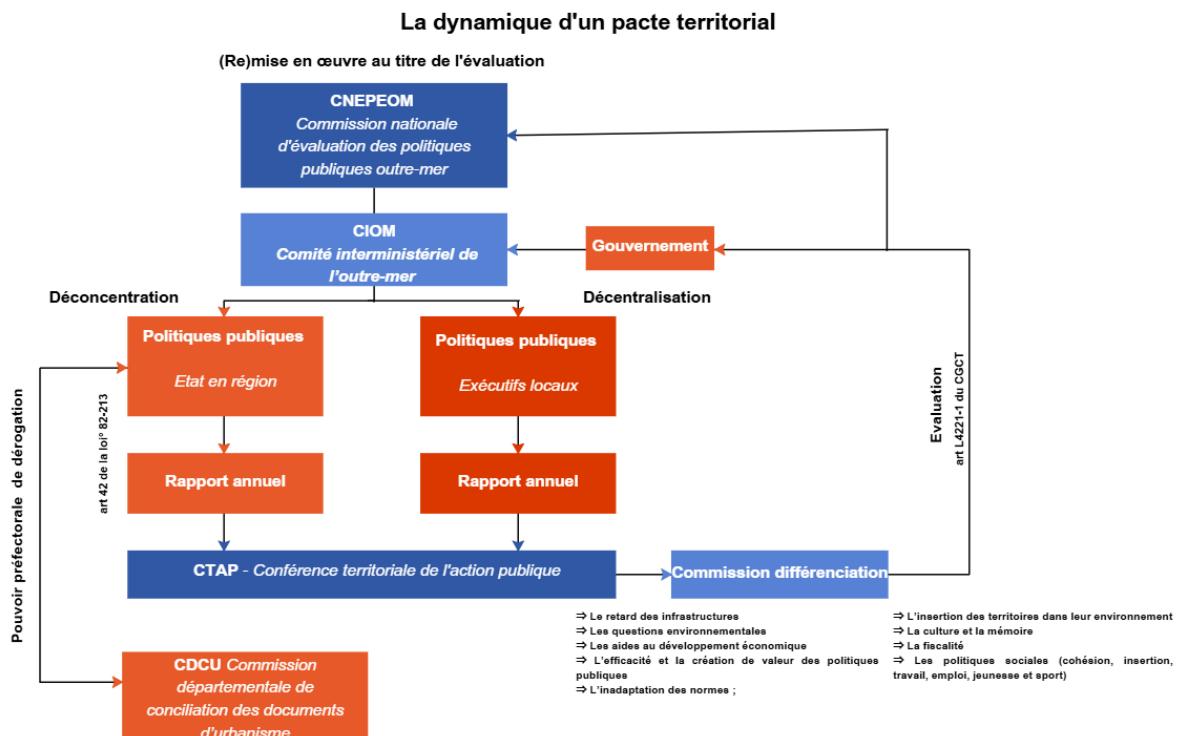


Figure 2 : La dynamique d'un pacte territorial

Dans cette nouvelle réponse, le CESER rappelle ainsi sa préconisation issue de son avis sur le CIOM 2023, fondée sur la précédente mesure 72 de ce même CIOM – « Assurer un suivi interministériel régulier » en annexe n°3 de ce rapport.

CESER Réunion, Avis sur les mesures du Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), 2023.

COOPERER

Préconisation n°1 : Mettre en place une gouvernance partagée et structurée pour suivre, évaluer (selon la logique des 3E : efficacité, efficience, évaluation) et ajuster les mesures en faveur de La Réunion.

- Créer un cadre d'évaluation pérenne et prospectif à l'échelle territoriale,
- Restaurer un outil national de suivi dédié à l'Outre-mer,
- Intégrer la dimension de différenciation dans les évaluations territoriales.

Axes d'actions identifiés :

1. Élaborer un **pacte territorial pour La Réunion** afin d'évaluer et développer l'action publique sur le territoire dans une approche prospective.
2. **Rétablissement la CNEPEOM** pour assurer le suivi des politiques publiques et des stratégies de convergence État–collectivités.
3. Créer au sein de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) une **commission différenciation** chargée de co-construire des évaluations basées sur les neuf thématiques prioritaires.

Chef de file / acteurs :

- Action 1 : Préfecture de La Réunion, Conseil régional, Conseil départemental, CESER, intercommunalités,
- Action 2 : Gouvernement (Ministère des Outre-mer), Parlement, CESE, CNEPEOM,
- Action 3 : CTAP, collectivités locales, CESER, services de l'État, représentants socio-économiques.

Indicateurs de suivi et d'impact :

- Existence et adoption du pacte,
- Nombre d'indicateurs suivis,
- Taux de mise en œuvre des mesures prévues,
- Installation officielle de la commission,
- Nombre de rapports publiés annuellement,
- Taux de recommandations mises en œuvre,
- Commission installée et active,
- Nombre de réunions tenues,
- Nombre d'évaluations produites.

II. Méthodologie de la réponse à la consultation sur le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) territorialisé 2025

En vue de la préparation du Comité interministériel des Outre-mer territorialisé de 2025, par courrier en date du 29 juillet 2025, le préfet a consulté le CESER, pour une réponse au plus tard le 20 août 2025, sur six enjeux :

- L'adaptation au changement climatique,
- La lutte contre les violences,
- La trajectoire vers une meilleure autonomie alimentaire,
- Les entreprises,
- Les initiatives en faveur de la jeunesse, de la mémoire et de la culture,
- L'approfondissement de la coopération régionale.

De manière générale, le **CIOM 2025** révèle une série de mesures intéressantes qui méritent d'être approfondies et débattues dans des délais appropriés. Il reconnaît et apprécie la démarche préfectorale de consultation des parties prenantes. Il souligne toutefois le besoin d'une planification plus structurée, ainsi que l'absence d'une proposition de gouvernance stable, établie et annualisée, permettant et facilitant l'évaluation des mesures en amont, pendant et a posteriori, ainsi que leur pilotage au sein d'une instance de gouvernance partagée.

Le **CESER** a choisi, dans sa méthodologie, de répondre à cette consultation en reprenant ses anciennes préconisations et en les mettant en perspective avec les mesures du CIOM. Il s'est autorisé à proposer de nouvelles mesures ou à élargir le champ de celles existantes. Il s'est efforcé de les classer selon les thématiques proposées et d'en regrouper certaines lorsqu'elles étaient connexes, pour des raisons de lisibilité.

Le CESER a choisi d'intégrer ses préconisations sous 4 axes stratégiques :

- **Coopérer**, une dynamique de coopération pour mettre en synergie les efforts de chacun,
- **Responsabiliser**, la responsabilisation des acteurs grâce à des mécanismes de suivi et d'évaluation pertinents,
- **Agir**, une dynamique d'actions en renforçant la capacité et le pouvoir d'agir de chacun,
- **Élever les compétences**, une nécessité de développer les connaissances et favoriser l'élévation des compétences.

Les mesures suivantes ne font pas l'objet de préconisations précises dans le présent avis. Elles ont néanmoins déjà été abordées de manière transversale et générale dans différentes contributions antérieures du CESER. Ainsi dans ses précédents travaux, le CESER **priviliege une approche préventive, éducative et non punitive** pour refonder la société réunionnaise à l'image de sa contribution de 2025 intitulée « *Nouvelle société réunionnaise* » (NSR).

Le CESER rappelle en ce sens ses rapports de 2019 et 2020 - « *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre* » et « *Territoire à citoyenneté positive et territoire de défi éducatif* », qui soulignaient que **ce pacte territorial**, pourrait également **renforcer le pouvoir d'agir du citoyen, ainsi que sa capacité d'agir**, facilitant la prise de décision adaptées aux réalités territoriales.

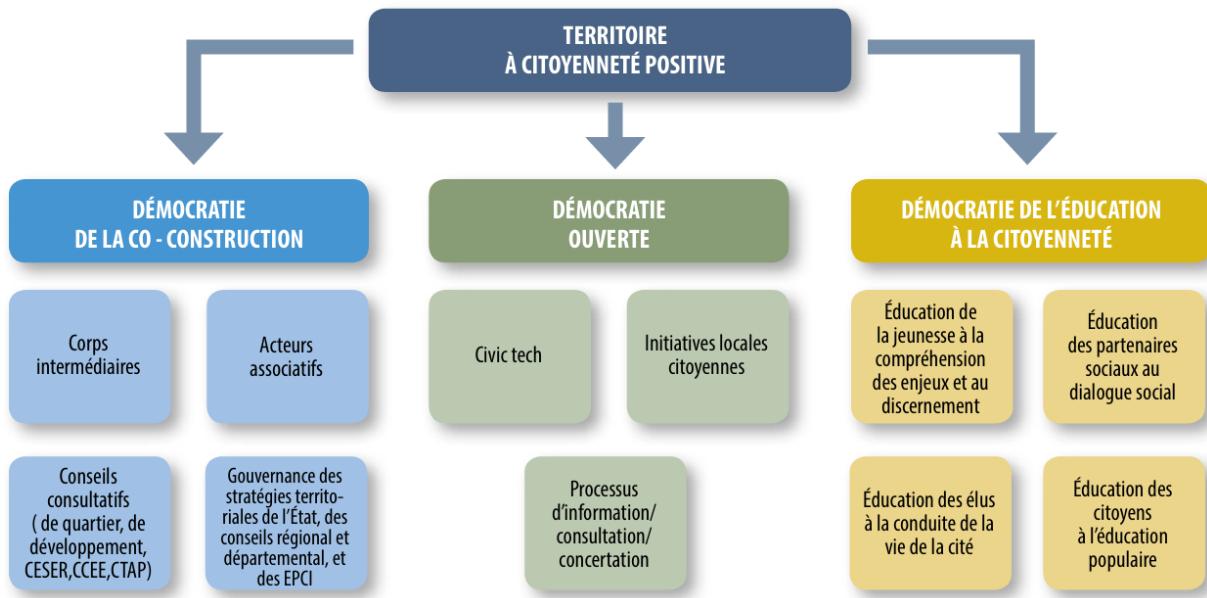


Figure 3 : *Faire vivre un territoire à citoyenneté positive* (issue du rapport de 2019 « *Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre* »)

Pouvoir d'agir	Capacité d'agir
<p>Le « pouvoir d'agir » du citoyen s'exerce donc en amont de chaque politique publique selon des niveaux et des dispositifs de participation qui peuvent varier. L'échelle d'Arnstein analyse ces différents niveaux et fait de la consultation, la concertation, la co-élaboration les mécanismes de participation clés de la citoyenneté positive. L'expérimentation et la généralisation progressive des outils et dispositifs de participation liés à ces mécanismes (budget participatif, civic tech, conseil local de développement...) sont essentiels pour animer une démocratie permanente et faire de La Réunion un Territoire à Citoyenneté Positive.</p>	<p>La « capacité d'agir » des citoyens, également abordée dans le tome 2, repose sur l'éducation, la formation et l'insertion professionnelle de chacun, ainsi que sur l'apprentissage de la citoyenneté, qui renforcent leur aptitude à s'impliquer activement dans la vie publique.</p>

Les mesures énoncées ci-dessous ne constituent ainsi que des conséquences de l'absence d'application concrète et effective des concepts de « *pouvoir d'agir* » et de « *capacité d'agir* ». Le CESER invite donc la Préfecture, ainsi que l'ensemble des parties prenantes à agir dans ces fondamentaux, pour résoudre les fiches propositions suivantes :

- Fiche proposition CIOM 2025 – Coopération régionale 2 : Transparence des statistiques douanières,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Entreprise 4/5 : Rescrit social / Rescrit fiscal. Le CESER encourage ces démarches qui constituent des outils facilitant le développement et la maturation des petites entreprises, ainsi qu'une simplification des démarches administratives pour les entreprises,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Entreprise 7 : Antennes de téléphonie mobile,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Entreprise 8 : VHU : le CESER encourage la préfecture à se rapprocher des opérateurs afin d'obtenir une vision plus approfondie. Il rappelle ses travaux de novembre 2024, issus de la saisine du Conseil régional portant sur l'approbation et la mise en œuvre du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD),
- Fiche proposition CIOM 2025 – Culture 1 : Circulation des œuvres d'art et expositions, et exonérations de taxes,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Lutte contre les violences 1 : Conditionnalité,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Lutte contre les violences 2 : Errance animale,
- Fiche proposition CIOM 2025 – Lutte contre les violences 4 : Lutte contre l'immigration clandestine,
- Fiche proposition CIOM 2025 _ Souveraineté alimentaire 1 – Friches.



SUR LE THÈME : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1-Fiche proposition CIOM 2025 _ CC1 – Travaux urgents

CESER Réunion – Diagnostic et vision pour un usage raisonnable et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion – 2021

RESPONSABILISER

Préconisation n°2 : Adapter les normes de construction aux réalités climatiques et aux matériaux locaux pour concilier urgence et durabilité

Afin de mieux répondre aux besoins d'intervention urgente dans les secteurs exposés (ravines, zones à risques, réseaux stratégiques...), tout en favorisant l'usage de matériaux locaux, le CESER recommande une révision des cadres normatifs actuels, souvent inadaptés aux spécificités du contexte insulaire et tropical de La Réunion.

Cette simplification réglementaire doit rester exigeante sur le plan environnemental et viser une responsabilisation des acteurs publics et privés en matière de choix constructifs. Elle constitue une clé pour articuler les impératifs de sécurité, de réactivité, de soutenabilité et de relance économique locale.

Axes d'actions identifiés :

- Réviser la Réglementation thermique, acoustique et aération (RTAA DOM) pour intégrer une évaluation spécifique de la performance hygrothermique des matériaux et leur impact carbone dans les conditions climatiques de La Réunion,
- Adapter les normes de construction pour mieux intégrer les caractéristiques des matériaux géosourcés ou biosourcés disponibles localement,
- Intégrer une clause d'innovation locale dans les marchés publics d'urgence, afin de tester des solutions réunionnaises en situation réelle,
- Encourager les retours d'expérience des collectivités locales en matière de matériaux alternatifs utilisés dans des contextes d'intervention rapide (ex. après tempêtes, effondrements, éboulements),
- Mettre en place un groupe de travail associant le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), les professionnels du BTP, les architectes, l'Agence Qualité Construction (AQC), les élus et les chambres consulaires pour faire remonter des propositions de simplification adaptées au contexte local.

Chef de file/acteurs : État, Conseil régional

Indicateurs d'impact :

- Part des marchés publics intégrant des matériaux locaux dans les travaux d'urgence et de sécurisation,
- Réduction des délais de validation administrative pour les chantiers urgents utilisant des matériaux alternatifs,
- Taux de satisfaction des collectivités et maîtres d'ouvrage sur la faisabilité des travaux urgents en contexte normatif allégé.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'expérimentations encadrées intégrant des matériaux réunionnais dans des travaux de sécurisation,
- Fréquence des mises à jour des guides techniques régionaux intégrant les retours d'expérience du terrain.

COOPÉRER

Préconisation n°3 : Coordonner les acteurs et politiques publiques à travers la création d'une commission « Habitat et aménagement » au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

Face à la multiplicité des dispositifs, des niveaux d'intervention et des acteurs impliqués dans la politique de l'habitat à La Réunion, le CESER recommande de renforcer la coordination stratégique entre les institutions publiques à travers la création d'une commission dédiée au sein de la CTAP.

Cette instance de dialogue et de pilotage doit permettre :

- D'harmoniser les interventions entre l'État, les collectivités, les intercommunalités et les opérateurs de l'habitat et de l'aménagement,
- De clarifier les responsabilités et les périmètres d'action de chaque acteur pour éviter les doublons, les délais injustifiés, ou les concurrences institutionnelles contre-productives,
- D'articuler les politiques publiques de l'habitat avec celles du foncier, de l'aménagement du territoire, des mobilités et de la transition écologique,
- De partager une lecture commune des enjeux, des urgences et des priorités territoriales (logement social, renouvellement urbain, logement des jeunes et des seniors, bâti tropical, etc.),
- D'élaborer des propositions de simplification ou d'évolution réglementaire portées collectivement par les institutions réunionnaises.

Chef de file/acteurs : Conseil régional, Préfecture, Intercommunalités, Conseil départemental

Indicateurs d'impact :

- Taux d'intégration des politiques locales de l'habitat dans les documents de planification territoriale (Schéma d'aménagement régional, etc),
- Évolution des délais de traitement des projets d'aménagement ou de construction impliquant plusieurs niveaux institutionnels,
- Nombre de propositions communes (réglementaires, législatives ou techniques) issues de la commission CTAP « Habitat et Aménagement ».

Indicateurs de suivi :

- Fréquence de réunion de la commission et taux de participation des parties prenantes,
- Nombre de conventions de coopération interinstitutionnelles signées ou renouvelées (État-collectivités, collectivités-intercommunalités).

AGIR

Préconisation n°4 : Intégrer la biodiversité et la végétalisation dans les travaux urgents et les opérations d'aménagement pour concilier sécurité, résilience et qualité de vie

La multiplication des aléas climatiques et des phénomènes d'urbanisation incontrôlés expose La Réunion à des risques croissants (inondations, ruissellements, canicules urbaines...). Dans ce contexte, les travaux d'urgence ne peuvent se résumer à des réponses techniques ponctuelles : ils doivent aussi s'inscrire dans une stratégie d'adaptation durable et respectueuse du vivant.

Le CESER recommande ainsi d'intégrer, dans toutes les opérations relatives à l'habitat et à l'aménagement, y compris les interventions urgentes, une attention particulière à la préservation des écosystèmes, à la désimperméabilisation des sols, à la végétalisation des espaces et à l'adaptation des projets au contexte climatique local pour faire de la nature un allié des réponses d'urgence, plutôt qu'une contrainte.

Axes d'actions identifiés :

- Intégrer systématiquement un diagnostic écologique préalable dans les travaux urgents d'aménagement ou de sécurisation, pour préserver les continuités écologiques et limiter les impacts négatifs,
- Élaborer, au sein des communes, un **répertoire des îlots de chaleur et des besoins en îlots de fraîcheur**, afin d'orienter les interventions urgentes vers des Solutions fondées sur la nature (SFN),
- Privilégier, dans les réponses d'aménagement rapide, l'usage de matériaux perméables et la création de zones de renaturation (trames vertes d'urgence).
- Encourager les collectivités à intégrer des **obligations de surfaces végétalisées** dans les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale, Schéma d'aménagement régional), y compris dans les zones à enjeu sécuritaire,
- Mobiliser les compétences locales (écologues, paysagistes, entreprises du végétal, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, etc.), pour accompagner les projets en alliant efficacité et sobriété écologique,
- Créer des **fiches réflexes d'aménagement résilient** à destination des communes et des opérateurs pour guider leurs décisions lors d'interventions en contexte d'urgence.

Chef de file/acteurs : Communes, Intercommunalités, Préfecture, Conseil régional, Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), ADEME, CAUE, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), Agorah, Conseil de l'ordre des architectes (COA)

Indicateurs d'impact :

- Nombre de travaux urgents intégrant un aménagement végétalisé ou une solution fondée sur la nature,
- Part des projets de sécurisation comprenant une évaluation environnementale simplifiée ou un diagnostic biodiversité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de guides ou outils pratiques mis à disposition pour des aménagements d'urgence écologiquement responsables,
- Nombre d'agents territoriaux formés à l'intégration des enjeux de biodiversité dans les travaux d'urgence.

2-Fiche proposition CIOM 2025 _ CC2 – Ravines

3-Fiche proposition CIOM 2025 _ CC8 – Procédure urgence EP

CESER Réunion – L'habitat réunionnais à l'horizon 2050 : Un projet de société – 2023

Le CESER a souhaité regrouper les deux fiches propositions (CC2/CC8) autour de la préconisation suivante.

RESPONSABILISER

Préconisation n°5 : Anticiper et planifier la résilience du territoire face aux risques naturels, en particulier ceux liés aux ravines

La Réunion est confrontée à une combinaison unique d'aléas naturels majeurs : cyclones, éruptions, inondations, mouvements de terrain, séismes, feux de forêt... La gestion des ravines, au cœur de ces dynamiques, représente un enjeu crucial de sécurité publique, de préservation des écosystèmes et de maîtrise de l'urbanisation.

En écho à la proposition du CIOM sur les ravines, qui vise une intervention plus rapide et plus efficace, le CESER appelle à inscrire ces travaux dans une démarche cohérente et planifiée de résilience territoriale. L'objectif est d'articuler l'urgence avec la durabilité, en dotant chaque territoire d'un socle de connaissance, d'outils partagés et d'une culture commune du risque. A ce titre, le CESER s'est emparé de ce sujet qui doit faire l'objet d'un rapport à paraître prochainement.

Axes d'actions identifiés :

- Réaliser un **inventaire communal des vulnérabilités** face aux risques naturels, notamment ceux liés aux ravines, incluant les zones d'écoulement, les points de ruissellement critique et les zones urbanisées exposées,
- Mettre en œuvre un **diagnostic participatif** de la résilience du territoire, en s'appuyant sur les outils proposés par le CEREMA (boussole de la résilience, plan d'action résilience) et l'ADEME (Trajectoire d'adaptation au changement climatique),
- Former les élus, techniciens et agents des collectivités à la culture du risque, à la planification résiliente et à l'utilisation des outils de résilience,
- Intégrer les trajectoires de résilience dans les documents de planification (PLU, SCoT, SAR), en lien avec la future révision du Schéma d'Aménagement Régional.
- Favoriser l'élaboration d'un **Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH)** pour croiser les enjeux d'urbanisme, de logement, de nature en ville et de gestion des aléas,
- Définir, pour chaque bassin de vie, des **zones stratégiques d'intervention résiliente** en cas de montée rapide des eaux ou de déstabilisation des sols (zones tampon, zones de stockage temporaire des eaux, zones de repli).
- Mettre en place un programme de nettoyage et de curage régulier des ravines et rivières, en amont des périodes cycloniques, pour renforcer la prévention des risques naturels afin de réduire les dangers et limiter les coûts de réparation. Il convient également à cette fin de structurer des brigades d'entretien, notamment via les dispositifs PEC, pour soutenir l'emploi local.

Chef de file/acteurs : Conseil régional, Etat, communes, intercommunalités

Indicateurs d'impact :

- Pourcentage de communes ayant réalisé un diagnostic de résilience incluant les ravines,
- Réduction des dommages matériels et humains liés aux risques naturels,
- Intégration des zones à risque dans les projets d'habitat, d'équipement ou d'aménagement avec des solutions adaptées (dés-imperméabilisation, zones de rétention, continuités écologiques).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de plans d'actions résilience élaborés par les communes ou intercommunalités,
- Nombre de projets de gestion des ravines co-construits avec les habitants et les associations locales.

4-Fiche proposition CIOM 2025 _ CC3 – Loi littoral

CESER Réunion – L'habitat réunionnais à l'horizon 2050 : Un projet de société – 2023

AGIR

Préconisation n°6 : Revitaliser et densifier l'habitat sur le modèle de la "ville du quart d'heure" pour limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et réinvestir les friches.

Le CESER recommande une réorientation volontariste des politiques d'urbanisme vers la **revitalisation des centres de vie** et la **densification qualitative** de l'habitat, selon les principes de la « ville du quart d'heure ».

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les objectifs de la fiche CIOM visant à reconvertis les friches et maîtriser l'usage des sols : **densifier l'existant pour épargner le foncier naturel, agricole et forestier**, et éviter l'urbanisation diffuse en mi-pentes ou dans les zones agricoles marginales.

Axes d'actions identifiés :

- **Réhabiliter et densifier les espaces urbains existants**, en priorité les friches résidentielles ou économiques, à travers des bonus de constructibilité conditionnés à une part de rénovation,
- **Promouvoir des formes urbaines mixtes, compactes et résilientes**, intégrant habitat, services, commerces de proximité, équipements collectifs et espaces verts,
- **Favoriser des opérations d'aménagement "à taille humaine"** : petits ensembles résidentiels, mutualisation des espaces, présence de gestionnaires ou médiateurs sur site, insertion d'espaces partagés (jardins, locaux associatifs, etc.),
- **Reconquérir les friches urbaines et industrielles** pour des projets mixtes mêlant habitat, activités et espaces de production (ex. : jardins partagés, micro-fermes urbaines), en s'appuyant sur les dispositifs nationaux (AMI, Foncier innovant, Fonds vert, etc.),
- **Reconvertir les zones monofonctionnelles (tissus pavillonnaires, ZAE vieillissantes)** par la réécriture des PLU/SCOT et l'accompagnement des porteurs de projets (urbanisme transitoire, densification douce, etc.),
- **Adapter les règlements d'urbanisme pour faciliter la densification qualitative** tout en préservant la qualité de vie, notamment dans les Hauts et les mi-pentes,

Chef de file/acteurs : communes et intercommunalités, Conseil régional, Agorah, EPF Réunion, CAUE, agences d'urbanisme, bailleurs sociaux, associations d'urbanisme transitoire, société civile

Indicateurs d'impact :

- Surface de friches réinvesties pour des projets mixtes d'habitat ou d'agriculture urbaine,
- Taux de logements créés par densification ou requalification de l'existant,
- Réduction de l'artificialisation nette des sols,
- Part des ménages ayant accès aux services de première nécessité à moins de 15 minutes (écoles, santé, commerces...).

Indicateurs de suivi :

- Nombre de PLU et SCOT intégrant explicitement des principes de densification douce et de reconversion des zones monofonctionnelles,
- Nombre de projets d'habitat intégrant des fonctions mixtes (logement + activité + nature),
- Nombre d'opérations intégrant des espaces de production locale (jardins partagés, fermes urbaines),
- Nombre d'habitants sensibilisés aux nouvelles formes d'habitat et aux pratiques de proximité.



**SUR LE THÈME :
COOPÉRATION RÉGIONALE**

5-Fiche proposition CIOM 2025 _ Coopération régionale 1 – Renforcement de la connectivité

CESER Réunion – La Réunion dans un monde en mutation : Enjeu de souveraineté de nos connectivités – 2021

CESER Réunion – Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection – 2023

ELEVER LES COMPETENCES

Préconisation n°7 : Développer une stratégie intégrée de gouvernance maritime et régionale pour La Réunion.

Il est important de renforcer la coopération diplomatique et stratégique de La Réunion avec les pays voisins et les organisations régionales, en multipliant les partenariats, les accords de coopération et les initiatives communes. Cette dynamique doit s'appuyer sur un dialogue permanent, une représentation active dans les enceintes régionales et internationales, et la mise en place de projets conjoints visant à favoriser la sécurité maritime, le commerce, la recherche, la protection de l'environnement et le développement durable de la zone indo-pacifique. L'objectif est d'anticiper les nouveaux flux économiques et géopolitiques de la zone indo-pacifique et de renforcer le rayonnement du territoire dans les instances régionales, nationales, européennes et internationales.

Axes d'actions proposées :

- Développer les facteurs de puissance maritime : Améliorer les infrastructures portuaires, logistiques et maritimes pour capter les nouveaux flux indo-pacifiques,
- Créer une instance de gouvernance maritime régionale : mettre en place un « Parlement de la mer » ou une « Conférence régionale de la mer et du littoral » pour co-construire les politiques publiques, doté d'un observatoire régional de la connectivité, du fret et de la logistique maritime,
- Assurer un rôle de coordination, d'écoute et de représentation dans les instances indo-pacifiques et européennes,
- Élargir les partenariats stratégiques et les projets communs avec les pays voisins,
- Développer la filière portuaire et créer les catalogues des formations nécessaires aux emplois de demain.

Chef de file/acteurs : Préfecture, Conseil régional, Ministère de la Mer, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, autorités portuaires, armateurs, chambres de commerce et d'industrie, universités et centres de recherche, organisations régionales (Commission de l'Océan Indien, Indian Ocean Rim Association), acteurs économiques du secteur maritime.

Indicateurs d'impact :

- Nombre et valeur des investissements réalisés dans les infrastructures portuaires et logistiques,
- Création et fonctionnement effectif d'une instance de gouvernance maritime régionale,
- Nombre d'accords de coopération signés avec des pays et organisations régionales.
- Participation active (nombre d'interventions et propositions) dans les instances indo-pacifiques et européennes,
- Volume et fréquence des flux commerciaux et maritimes passant par La Réunion,
- Évolution des emplois liés à l'économie maritime et portuaire.

RESPONSABILISER

Préconisation n°8 : Construire une stratégie régionale des connectivités touristiques.

La Réunion reste encore trop dépendante de l'axe Paris – Saint-Denis et insuffisamment connectée à son environnement géographique régional (Océan indien, Afrique, Asie). Une amélioration de la connectivité aérienne est nécessaire pour :

- Diversifier les marchés touristiques et économiques,
- Réduire les temps de parcours et les coûts pour les voyageurs,
- Créer de nouvelles opportunités de coopération régionale,
- Désenclaver l'île en renforçant son positionnement stratégique dans l'Océan indien.

Axes d'actions proposés :

- Développer les liaisons aériennes en ouvrant ou réactivant des vols directs avec des destinations proches : Afrique du Sud, Inde, Seychelles, etc ; tout en gardant à l'esprit la problématique de droits de trafic,
- Réactiver certaines lignes vers des villes de province en France, pour désengorger les flux concentrés sur Paris et diversifier les points d'entrée,
- Développer des pôles d'accueil multimodaux intégrant ports, aéroports, loueurs et réseaux de bus interurbains, reliés efficacement aux sites touristiques majeurs,
- Encourager la croisière durable, en organisant des escales autour d'expériences culturelles, patrimoniales et locales, pour valoriser les territoires traversés sans les saturer.
- Développer le tourisme d'affaires, en s'appuyant sur l'attractivité de La Réunion pour les rencontres internationales, séminaires, conférences et partenariats économiques dans la zone Océan Indien,
- Concevoir et promouvoir des circuits inter-îles avec des offres intégrées, des liaisons coordonnées, et une mise en valeur de la diversité des patrimoines,
- Négocier des accords entre compagnies afin d'améliorer les correspondances, réduire les temps de transit, et mutualiser certains moyens. La création d'un Groupement d'intérêt économique (GIE) pour les compagnies régionales pourrait offrir un cadre opérationnel à ces partenariats,
- S'appuyer sur les hubs existants comme Bangkok, Johannesburg ou Paris Charles De Gaulle pour mieux connecter La Réunion aux clientèles asiatiques, africaines et internationales et envisager la connexion avec d'autres hubs (Kenya, Ethiopie).

Chef de file/acteurs concernés : Conseil régional, Etat, compagnie aérienne régionale, Grand port maritime.

Indicateur d'impact : Nombre de liaisons desservies.

CESER Réunion – Note sur les accords de partenariat économique – 2024

CESER Réunion – Avis sur la différenciation territoriale – 2023

AGIR/COOPERER

Préconisation n°9 : Multiplier l'offre de marché dans notre espace régional et adapter les normes.

Le CESER propose de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour territorialiser la concurrence dans notre espace régional. Il rappelle ainsi ses travaux sur les Accords de partenariats économiques et sur la Différenciation territoriale qui incitent notamment à adapter les normes et trouver une gouvernance pour accroître l'exportation de nos productions et le commerce avec les pays de la Zone. La coopération régionale est une opportunité stratégique pour réduire la dépendance aux importations lointaines et renforcer nos filières locales. La différenciation normative doit être un atout pour l'adaptation aux réalités ultramarines et la compétitivité des entreprises. A cette fin, il est également important de renforcer les relais de financement pour accompagner les porteurs de projets à se développer à l'international.

Chef de file/acteurs : Etat, Conseil Régional, entreprises, Commission Océan Indien (COI), Club export.

Indicateurs d'impact :

- Taux de rotation des entreprises,
- Taux de défaillance des entreprises.

CESER Réunion – Avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) – 2025

Le CESER préconise d'élargir les propositions du CIOM en intégrant davantage la coopération régionale dans les domaines de la culture, de l'éducation et de la formation académique. L'objectif est de structurer l'enseignement des langues et de développer une stratégie régionale de coopération académique et culturelle. Cela permettrait de renforcer l'influence de La Réunion dans l'Océan Indien.

COOPERER

Préconisation n°10 : S'appuyer sur les coopérations existantes (Université des Mascareignes, accords régionaux) pour mutualiser et renforcer l'offre de formation linguistique dans la zone Océan Indien.

La Réunion ambitionne de devenir un pôle d'excellence régional dans l'Océan Indien. Pour cela, elle doit structurer une stratégie linguistique qui dépasse les frontières de l'île, en s'appuyant sur les coopérations existantes (Maurice, Madagascar, Comores, Inde, etc.). Le projet de l'Université de l'Océan Indien (UOI) constitue un levier majeur de cette dynamique, à condition d'éviter la dispersion des initiatives et de clarifier sa gouvernance et ses objectifs. Il s'agit de renforcer les synergies pour proposer des formations multilingues adaptées aux enjeux culturels et économiques de la région.

Axes d'actions identifiés :

- Créer un consortium académique régional pour la mise en œuvre de cursus multilingues conjoints (licence, master) dans les langues de la zone OI (tamoul, malgache, swahili, hindi, arabe, mandarin),
- Valoriser les mobilités croisées et l'intercompréhension régionale en intégrant systématiquement des modules de coopération linguistique dans les accords bilatéraux (Université des Mascareignes, Madagascar, Seychelles...).

Chef de file/acteurs : Université de La Réunion / CREFOP, Université des Mascareignes, établissements d'enseignement supérieur de la zone OI, Ministères de l'Education / Enseignement supérieur, Alliance française, services de coopération régionale, collectivités locales et autorités consulaires.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre de formations linguistiques co-construites avec des partenaires régionaux,
- Nombre de mobilités étudiantes et enseignantes dans la zone OI,
- Création d'un comité régional de pilotage pour les projets linguistiques,
- Taux d'intégration des langues de l'Océan Indien dans les cursus universitaires,
- Visibilité internationale de l'offre linguistique régionale : participation à des salons, projets Erasmus, etc.



**SUR LE THÈME :
ENTREPRISE**

6-Fiche proposition CIOM 2025 _ Entreprise 3 – Zone franche

CESER Réunion – Terre d'Europe 2050 : construction, stabilisation et projection – 2023

CESER Réunion – Quelles valeurs territoriales de l'action publique ? – 2024

RESPONSABILISER

Préconisation n°11 : Assurer une évaluation ex-ante, in itinere et ex-post du dispositif de Zone franche.

Il s'agit de favoriser la diffusion d'informations claires et accessibles sur les retombées positives des politiques européennes pour La Réunion afin de mieux faire connaître les avantages de l'appartenance à l'Union européenne. Une analyse détaillée de l'utilisation zones franches est essentielle pour les analyses stratégiques du territoire sur le long terme.

Axes d'actions identifiés :

- Mettre en place un protocole d'évaluation standardisé intégrant des indicateurs communs pour toutes les Zones franches,
- Organiser des restitutions régulières aux acteurs locaux, aux bénéficiaires et au public,
- Renforcer la capacité des autorités de gestion et des collectivités à utiliser les données d'évaluation dans la planification,
- Diffuser largement les rapports et synthèses d'évaluation via des canaux numériques et événements territoriaux.

Chef de file/acteurs : Autorités de gestion Acteurs concernés, Services de l'État, Experts en évaluation, Collectivités territoriales, Bénéficiaires de projets financés par l'UE

Indicateurs de suivi et d'impact :

- Nombre de projets réalisés dans le cadre des fonds et programmes européens,
- Évaluations des retombées des projets pour le territoire sur le moyen et long termes, Nombre d'évaluations réalisées,
- Taux de prise en compte des évaluations dans les politiques locales,
- Accessibilité et diffusion des rapports d'évaluation aux parties prenantes.

AGIR

Préconisation n°12 : Préconisation n°12 : Définir et mettre en œuvre un dispositif lisible et pérenne à l'image d'un Bassin d'emplois à redynamiser (BER).

Plus qu'une zone franche, en continuité avec la loi Plein Emploi et dans l'attente d'une réforme fiscale territoriale assurant une équité réelle avec l'Hexagone, il serait pertinent de mettre en œuvre une péréquation adaptable, ciblant les Bassins d'emploi à dynamiser (BED), sur le modèle des "bassins à redynamiser" de 2005.

Ce dispositif permettrait d'anticiper les dynamiques économiques locales en finançant des activités structurantes (éducation, santé, entrepreneuriat) et en expérimentant une fiscalité redistributive fondée sur la richesse effective des territoires.

Les avantages obtenus par les entreprises doivent être conditionnés par l'application, la dynamisation de conventions collectives et la création d'emplois pérennes.

Ce dispositif pourrait être conditionné et maintenu jusqu'à l'atteinte d'un écart du taux de chômage de 30% avec l'Hexagone, favorisant une logique de résultats.

Chef de file/acteurs : Etat, Conseil régional, entreprises, chambres consulaires, Conseil départemental.

Indicateurs d'impact :

- Taux d'emploi,
- Revenu moyen.

Un bassin d'emploi à redynamiser (BER) est une zone du territoire français caractérisée par un fort écart de taux de chômage avec le taux national. L'entreprise située dans un BER peut bénéficier d'exonérations fiscales : impôt sur les bénéfices, cotisation foncière des entreprises (CFE) et taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elle bénéficie également d'exonérations de cotisations sociales. Ce dispositif est aujourd'hui appliqué dans deux régions hexagonales : la vallée de la Meuse en région Grand-Est et le Lavelanet en région Occitanie. Il permet aux entreprises installées ou souhaitant s'implanter de bénéficier d'une exonération de charges fiscales et sociales jusqu'à 5 ans en respectant certaines conditions. L'objectif de ce dispositif est d'assurer l'autonomie économique des DROM-COM en relocalisant des productions stratégiques. Les mesures clés sont des zones franches à fiscalité adaptée, subventions à l'investissement industriel, financement d'infrastructures productives. Les effets attendus sont la réduction des importations, le renforcement des exportations régionales et la stimulation des filières locales.

7-Fiche proposition CIOM 2025 _ Entreprise 6 – Préfinancement des aides aux entreprises

CESER Réunion, L'Outre-mer à quel prix : une équation insulaire ?, 2025

COOPERER

Préconisation n°13 : Améliorer l'accompagnement dans la recherche des aides appropriées pour les TPE/PME et par conséquent, pérenniser les entreprises et les emplois.

En surplus du préfinancement qui constitue un réel outil et de la coopération entre les autorités de gestion qui constitue une nécessité. Le CESER rappelle que de manière globale, pour un développement économique local harmonieux, il est nécessaire d'accompagner les entreprises pour bénéficier des dispositifs permettant leur croissance, et en conséquence la création d'emplois. De plus, l'identification d'aides relatives pour se prémunir des risques naturels participe à la pérennisation de ces dernières.

Ainsi, le CESER identifie trois niveaux d'accompagnement à structurer selon le savoir-faire des entreprises en matière de captation de financement et de la taille de leur marché :

- 1. Renforcer** : Accompagner les TPE/PME dans le développement de leur savoir-faire en leur fournissant des outils adaptés et des compétences en ingénierie, afin de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide et de financement.
- 2. Mutualiser** : Pour les entreprises ayant atteint un certain niveau de maturité, encourager la mise en réseau sous forme de Groupements d'intérêt économique (GIE) ou de projets collectifs, afin de mutualiser les compétences et accéder plus efficacement à des financements tels que les aides du FEDER.
- 3. Rayonner** : Une fois structurées et consolidées, les entreprises à fort potentiel doivent être soutenues dans leur stratégie d'expansion, en les aidant à s'ouvrir à de nouveaux marchés, régionaux et internationaux.

Axes d'actions identifiés :

- Etudier et définir des seuils d'aides ajustés pour les entreprises et les plus bas salaires adaptés au coût de la vie,
- Création d'un guichet unique d'accompagnement des entreprises,
- Adapter les aides publiques aux TPE/PME pour leur permettre de mieux rémunérer les salariés,
- S'assurer que les aides soient soumises à des critères d'éco-conditionnalité, tout en garantissant la pérennité des emplois associés. A cette fin, le comité de suivi pluri fonds des programmes européens ainsi que l'AGILE pourraient s'assurer du suivi et de la redevabilité des aides,
- Évaluer l'impact des aides sur la création d'emplois.

Chef de file/acteurs : Etat, Conseil régional, entreprises, chambres consulaires, Conseil départemental.

Indicateurs d'impact :

- Taux d'emploi,
- Taux d'entreprise pérenne.

CESER Réunion, Avis sur le Budget Primitif 2025 du Conseil Régional, 2024

CESER Réunion, Nouvelle approche de financement pour un meilleur développement économique, 2023

COOPERER

Préconisation n°14 : Favoriser l'articulation emploi-formation pour un développement économique harmonieux.

Le CESER suggère de renforcer le partage et la diffusion de l'information relative aux contrats de filière auprès des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi sur le territoire, ainsi qu'auprès des opérateurs de compétences (OPCO). Une meilleure accessibilité et lisibilité de ces données permettra d'améliorer la coordination des acteurs et d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins économiques locaux.

Axes d'actions identifiés :

- Adosser systématiquement à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), déclinée à la fois à l'échelle sectorielle et territoriale. Cette démarche doit permettre d'anticiper les évolutions des métiers, d'identifier les compétences émergentes et d'accompagner les transitions professionnelles pour une dimension opérationnelle et prospective,
- Mettre en place des Engagements de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC), outils partenariaux associant l'Etat, les branches professionnelles, les OPCO et les acteurs territoriaux, afin de construire des parcours de formation adaptés, sécuriser les trajectoires professionnelles et soutenir le développement économique des filières stratégiques,
- Accompagner la politique Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les entreprises.

Chef de file/acteurs : Etat, Conseil régional, entreprises, chambres consulaires.

Indicateur d'impact : Taux d'emploi



**SUR LE THÈME :
INITIATIVES EN FAVEUR DE
LA JEUNESSE, DE LA
MÉMOIRE ET DE LA CULTURE**

8-Fiches proposition CIOM - Propositions nouvelles

Au-delà des fiches de propositions, le CESER a souhaité, dans ce cadre, apporter de nouvelles mesures pour combler nos écarts structurels.

COOPERER

Préconisation n°15 : Développer une gouvernance éducative partagée pour lutter contre les inégalités, et garantir une éducation ancrée dans les réalités réunionnaises.

La trajectoire éducative de La Réunion est confrontée à des défis structurels : persistance des inégalités intergénérationnelles, abandon scolaire, décrochage universitaire, désorientation professionnelle, et inadéquation entre offre de formation et réalités territoriales. Le CESER souligne la nécessité d'un engagement collectif fort, intégrant les jeunes dans la co-construction des politiques éducatives, tout en valorisant les langues et cultures régionales. Il s'agit aussi de tirer parti des enseignements de la courbe de Heckman : plus tôt on investit dans l'éducation, plus grands sont les bénéfices sociaux.

Axe d'actions identifiés :

Renforcer les moyens du CREFOP pour qu'il coordonne un pilotage territorial de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'insertion tout au long de la vie, avec un ancrage fort sur les spécificités réunionnaises.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : CREFOP / Rectorat,
- Partenaires : Région Réunion, Université de La Réunion, établissements scolaires, missions locales, associations étudiantes, collectivités locales, cités éducatives, CAF, parents d'élèves.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre d'élèves et étudiants accompagnés dans des dispositifs de persévérance scolaire,
- Réduction du taux de décrochage scolaire et universitaire,
- Nombre de jeunes intégrés dans des parcours de formation adaptés à leur territoire,
- Part des dispositifs intégrant le créole, l'histoire et la culture réunionnaises,
- Nombre de Programme de réussite éducative (PRE),
- Mesure de la satisfaction des jeunes et des familles via baromètres annuels.

AGIR

Préconisation n°16 : Prendre davantage en compte la capacité d'agir des familles et leurs attentes dans les dispositifs de réussite éducative, afin de renforcer leur rôle de partenaires premiers de l'éducation.

Les familles sont des acteurs essentiels de la réussite scolaire, notamment dans les contextes fragiles où la confiance entre l'école et les parents peut être altérée. Trop souvent considérées comme périphériques, les familles réunionnaises doivent être davantage impliquées et soutenues dans leur rôle éducatif, au travers d'actions concrètes visant à restaurer leur confiance, leur donner les moyens d'agir et structurer leur participation. Cette implication est d'autant plus cruciale qu'elle contribue à prévenir le décrochage scolaire.

L'objectif principal est de rendre en compte la capacité d'agir des familles :

- Mettre en place une politique de communication coordonnée entre les acteurs de l'éducation autour d'une approche positive de la parentalité, valorisant les compétences parentales,
- Développer des espaces d'écoute et d'échange pour les parents dans les établissements scolaires, animés par des personnes extérieures au corps enseignant (ex. : médiateurs, éducateurs spécialisés),
- Créer un statut de délégué de parents reconnu institutionnellement, avec un programme de formation spécifique, en concertation avec les partenaires sociaux.

Chef de file / acteurs :

- Chef de file : Académie de La Réunion,
- Acteurs : Établissements scolaires, Rectorat, collectivités locales, associations de parents d'élèves, délégués de parents, CAF, Caisse des écoles, MDS, partenaires sociaux.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre d'établissements dotés d'un espace dédié aux parents,
- Nombre de délégués de parents formés,
- Taux de participation des familles aux actions éducatives,
- Évaluation qualitative de la confiance école-famille (via enquêtes ou retours des acteurs),
- Mesure de la fréquentation des espaces parents,
- Réduction du taux d'absentéisme ou de décrochage dans les établissements engagés.

CESER Réunion, La Prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise, 2017.

AGIR

Préconisation n°17 : Élaborer et mettre en œuvre un plan territorial global de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire et universitaire à La Réunion.

La trajectoire éducative réunionnaise se trouve confrontée à un ensemble de défis structurels persistants : reproduction intergénérationnelle des inégalités, abandon scolaire, décrochage universitaire, désorientation des élèves et étudiants, inadéquation entre l'offre de formation et les besoins socio-économiques du territoire, ainsi que des problématiques connexes touchant à la santé, à la mobilité, au plurilinguisme et à l'exercice de la citoyenneté. Dans ce contexte, l'urgence consiste à renforcer la persévérence scolaire et universitaire, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, à travers une approche intégrée articulant prévention, intervention et remédiation. Cette orientation s'inscrit dans le cadre des politiques éducatives nationales et européennes, notamment les objectifs « Éducation-Formation 2030 », et s'appuie sur une gouvernance partenariale impliquant l'État, la Région, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

La persévérence scolaire et universitaire à La Réunion doit être appréhendée non seulement comme un enjeu éducatif, mais également comme un défi sociétal et territorial, nécessitant des réponses systémiques, coordonnées et durables.

Pour rappel, en France, la lutte contre le décrochage scolaire repose sur une stratégie tripartite visant à agir à chaque étape du parcours éducatif :

- La prévention, qui consiste à repérer et accompagner précocement les élèves exposés au risque de rupture, en particulier dans le cadre de la classe. Les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) occupent une fonction essentielle en permettant une analyse pluridisciplinaire des besoins, associant enseignants, personnels éducatifs et familles, afin de co-construire des réponses adaptées.
- L'intervention, qui s'appuie sur la mobilisation des ressources institutionnelles de l'Éducation nationale. Les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) constituent un cadre fédérateur en regroupant, à l'échelle d'un territoire, les établissements scolaires, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et les structures de retour à l'école (SRE), dont les microlycées. Ces dispositifs visent à offrir des alternatives diversifiées et flexibles pour soutenir la continuité des parcours.
- La remédiation, qui concerne les jeunes ayant quitté prématurément le système éducatif sans diplôme ni qualification. Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) organisent une prise en charge partenariale, orientée vers la réintégration des jeunes dans un processus de formation ou d'insertion professionnelle, à travers des dispositifs adaptés et individualisés.

Ces orientations s'appuient sur un socle législatif renforcé au cours des dernières années. L'instauration du droit au retour en formation (article L.122 du Code de l'éducation) offre aux jeunes de 16 à 25 ans sortis sans diplôme une seconde opportunité de qualification. Parallèlement, l'obligation de formation pour les 16-18 ans (article L.144 du Code de l'éducation) constitue une garantie institutionnelle, assurant à chaque mineur l'accès à une solution de scolarisation, de formation, d'emploi ou d'engagement citoyen.

À l'échelle réunionnaise, la déclinaison territoriale de ces politiques se matérialise par l'organisation annuelle d'un Comité de pilotage « Décrochage en formation initiale et obligation de formation des 16-18 ans », placé sous la co-présidence du sous-préfet à la

Cohésion sociale et à la Jeunesse et de la vice-présidente du Conseil régional en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Cette instance réunit les principaux acteurs institutionnels et académiques du territoire – Conseil départemental, Rectorat, Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DAAF), Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS), Association régionale des missions locales – ainsi que des partenaires stratégiques tels que le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) et le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE).

Axes d'actions identifiés :

- Mettre en œuvre un nouveau plan territorial en faveur de la persévérence scolaire et universitaire structuré en trois volets : prévention, intervention, remédiation, intégrant un accompagnement en santé mentale, mobilité, langues et citoyenneté.
- Intégrer à minima dans ce plan la déclinaison locale de tous les dispositifs européens et nationaux en faveur de la persévérence scolaire et universitaire ainsi que leurs financements
- S'assurer du suivi/ évaluation de ce plan au sein du COPIL et de COTECH réguliers
- Structurer le Service public régional de l'orientation (SPRO),
- S'assurer d'une dotation de moyens financiers et humains des PSAD à la hauteur des enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire et universitaire,
- Penser les moyens de la politique de lutte contre le décrochage et dynamiser la mobilisation des fonds européens dans le cadre du décrochage et de l'orientation,
- Améliorer le dispositif « Parcours Avenir » au sein du système scolaire et optimiser l'utilisation de Parcoursup à la Réunion afin de sécuriser la transition des lycéens vers l'enseignement supérieur post-bac. Cette démarche vise à mieux orienter les élèves dans leurs choix d'étude, par une meilleure compréhension du monde économique, en consolidant leur projet scolaire et professionnel, et ainsi réduire les risques de désinscription ou de décrochage dès leur entrée à l'université.

Chef de file/ acteurs : CREFOP. COPIL. COTECH élargis aux Communes, établissements scolaires, Parents, Associations de parents d'élèves, CAF, Université, Missions locales, Opérateurs, Cités éducatives, SPRO, France Travail, E2C, RSMA.

Prévention : Rectorat, GPDS. Intervention : FOQUALE, MLDS, micro-lycées.

Remédiation : PSAD, SPRO.

Indicateurs du suivi :

- Sortants précoces.
- Jeunes pris en charge PSAD.
- Transitions Licence 1→ Licence 2 : Université taux de transition.
- Nombre de Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPLDS) actifs.
- Nombre de : Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) délivrés.
- FSE+ et Crédits PRIC/ autres alloués et consommés.

Indicateurs d'impact :

- Réduction du décrochage,
- Réduction des sortants sans qualification,
- Convergence avec UE 2030.

9-Fiche proposition CIOM 2025 _ Jeunesse 1 – Engagement de la jeunesse

COOPÉRER

Préconisation n°18 : Construire une démocratie locale permanente fondée sur l'engagement citoyen, l'éducation populaire (EP) et l'économie sociale et solidaire.

La trajectoire citoyenne répond à une exigence d'engagement accru de la population face à une crise de confiance envers les institutions. Elle s'appuie sur les enseignements tirés des mouvements sociaux de 2018, et sur la volonté de réinventer les modes de participation à la vie publique à travers des outils comme les budgets participatifs, les civic tech ou les conseils locaux. L'éducation populaire et l'ESS apparaissent comme deux piliers d'une citoyenneté réinventée, inclusive, critique, et solidaire.

Axes d'actions identifiés :

- Former les citoyens à la participation en développant des outils d'éducation à la citoyenneté active (ateliers, modules dans les écoles, collèges, conseils de jeunes, etc.),
- Doter la CTAP d'une commission éducation populaire et adopter un Plan Régional de l'éducation populaire (PREP) en lien avec le PR2C et la charte des engagements réciproques,
- Encourager les collectivités à généraliser des dispositifs de participation citoyenne (budget participatif, plateformes civic tech, etc.) intégrant les jeunes et les publics éloignés,
- Structurer un écosystème régional de l'économie sociale et solidaire (ESS) en soutenant les initiatives locales, l'emploi inclusif, et la consommation responsable,
- Valoriser la culture et l'identité réunionnaises dans les dispositifs d'éducation populaire et les projets ESS pour renforcer l'appartenance et la coopération sociale.

Chef de file/ acteurs :

- Région Réunion / CTAP / Conseil départemental,
- Collectivités locales, associations d'éducation populaire, entreprises de l'ESS, établissements scolaires, maisons de quartier, université, citoyens, CRESS, conseils citoyens.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre de citoyens formés ou accompagnés dans des dispositifs de participation,
- Nombre de collectivités disposant d'un budget participatif ou d'une civic tech,
- Adoption du PREP et création de la commission éducation populaire au sein de la CTAP,
- Taux de projets ESS créés ou accompagnés par des jeunes ou des publics éloignés,
- Participation des jeunes aux conseils de quartier ou aux projets citoyens,
- Taux de reconnaissance du sentiment d'appartenance à un territoire solidaire (enquêtes qualitatives).

ÉLEVER LES COMPÉTENCES

Préconisation n°19 : Élaborer un Plan Régional d'Éducation Populaire et Solidaire (PREP 974) pour renforcer l'engagement citoyen et durable de la jeunesse.

L'Éducation populaire constitue un levier essentiel pour accompagner les jeunes vers une citoyenneté active, une capacité d'agir et un engagement éclairé. Face aux défis sociaux et environnementaux croissants, elle doit retrouver une place stratégique dans les politiques publiques réunionnaises, en lien direct avec les objectifs de la fiche CIOM sur **l'engagement de la jeunesse**.

Le CESER recommande d'élaborer un **Plan Régional d'Éducation Populaire et Solidaire (PREP 974)**, porté de manière transversale par les collectivités et inscrit dans une gouvernance territorialisée. La stratégie territorialisée de l'engagement des jeunes proposée dans le cadre du CIOM pourrait pleinement s'insérer dans ce PREP 974.

Ce plan doit permettre :

- De **renforcer la coordination des acteurs** de l'éducation populaire (EP) via la création d'une **commission Éducation Populaire au sein de la CTAP**, pour décloisonner les approches (sport, culture, jeunesse, santé, etc.) et construire une stratégie régionale cohérente.
- De **former les intervenants de l'EP** à un socle de valeurs partagées et aux **compétences psychosociales (CPS)**, afin de mieux accompagner les jeunes dans leur développement personnel, leur réussite éducative et leur insertion sociale.
- De **valoriser l'EP comme levier d'apprenance** tout au long de la vie, en rendant visible son impact dans les parcours d'émancipation des jeunes.
- D'**évaluer régulièrement** l'impact du PREP 974 sur l'engagement citoyen, le vivre-ensemble et la transition écologique, à travers des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Axes d'actions identifiés :

Mise en place d'un comité de pilotage multi-acteurs pour co-construire le PREP 974, Intégration des CPS dans les formations des intervenants associatifs et éducatifs, Campagnes de sensibilisation à l'Éducation Populaire comme vecteur de développement personnel et collectif, Soutien aux initiatives citoyennes portées par les jeunes (jardins collectifs, médias participatifs, tiers-lieux, boutiques solidaires, etc.), Crédit d'un observatoire du développement de l'EP à La Réunion.

Chef de file/acteurs : Conseil régional, collectivités locales, services de l'État, associations de jeunesse, CAF, DRAJES, CRIJ, Rectorat

Indicateurs d'impact :

- Nombre de jeunes engagés dans des projets d'intérêt général via des structures d'EP,

- Part des jeunes bénéficiaires d'actions intégrant les CPS dans leur accompagnement,
- Nombre de collectivités dotées d'une stratégie d'éducation populaire,
- Évolution des indicateurs de cohésion sociale dans les quartiers ciblés.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de formations dispensées aux acteurs de l'EP incluant les CPS,
- Nombre de projets soutenus via le PREP 974,
- Fréquentation et impact des structures d'EP sur l'accès à l'engagement et à la formation des jeunes,
- Taux de notoriété et de reconnaissance de l'EP chez les jeunes.

CESER Réunion, Faire de La Réunion du Millénium un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif, 2020

COOPÉRER / AGIR / RESPONSABILISER

Préconisation n°20 : Généraliser, structurer et pérenniser le déploiement des Cités éducatives sur l'ensemble des territoires prioritaires de La Réunion, en favorisant une éducation partagée autour de l'épanouissement et de la réussite des jeunes.

Développer une dynamique territoriale de coéducation à travers les Cités éducatives, en mobilisant l'ensemble des acteurs autour de parcours éducatifs partagés, pour renforcer l'inclusion, la réussite et la prévention des violences.

Les Cités éducatives visent à fédérer les acteurs éducatifs (formels et informels) autour d'un parcours éducatif global de l'enfant, de la naissance à l'insertion professionnelle. Sur le territoire réunionnais, marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales, ces cités représentent une opportunité stratégique pour lutter contre les déterminismes et créer une dynamique collective d'inclusion et d'émancipation. Elles contribuent à la prévention des violences juvéniles. Elles permettent de coordonner les actions existantes, dans une logique de co-éducation, de co-construction et d'expérimentation mesurable.

Axes d'actions identifiés :

- Étendre le dispositif de Cité éducative à d'autres communes ciblées de La Réunion, en priorisant les quartiers les plus vulnérables, sur la base de diagnostics partagés entre les acteurs locaux,
- Créer des espaces éducatifs partagés (physiques ou numériques) dans chaque cité, ouverts aux familles, enseignants, associations, entreprises, favorisant la co-éducation et la mutualisation des ressources éducatives.

Chef de file/ acteurs :

- Chef de file : Préfecture de La Réunion / Académie de La Réunion,
- Acteurs : Collectivités locales, Éducation nationale, CAF, associations éducatives (Ligue de l'enseignement, EPA, ALEFPA...), entreprises, parents d'élèves, plateformes citoyennes comme "Pour un avenir solidaire".

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre de Cités éducatives déployées ou renforcées sur le territoire,
- Évolution des indicateurs scolaires dans les quartiers concernés (décrochage, absentéisme, orientation),
- Nombre de familles, jeunes et acteurs impliqués dans les actions de co-éducation,
- Nombre d'espaces éducatifs partagés créés et leur taux de fréquentation,
- Résultats d'évaluations participatives des actions menées (impact sur le parcours des jeunes, satisfaction des parents),
- Niveau de coordination interinstitutionnelle mesuré par le nombre de projets portés.

RESPONSABILISER

Préconisation n°21 : Offrir un accès libre à des activités ludiques sur l'environnement et la citoyenneté.

Le CESER recommande de favoriser, sur l'ensemble du territoire réunionnais, l'accès libre à des contenus et dispositifs pédagogiques ludiques sur les thématiques citoyennes et environnementales, afin de sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge, hors temps scolaire, aux enjeux de société actuels. Ces démarches doivent allier éducation à l'environnement, développement du sentiment d'appartenance et construction d'une citoyenneté active et informée.

Le CESER insiste sur l'importance de réinvestir les espaces publics, les médiathèques, les équipements culturels, les centres sociaux, les MJC et les lieux de vie comme vecteurs de ces approches participatives. Ces outils doivent être adaptés aux réalités culturelles et sociales de La Réunion pour renforcer la conscience écologique, la solidarité et l'engagement civique des jeunes.

Axes d'actions identifiées :

- Parcours citoyens de quartier (jeux de piste, rallyes, escape game sur l'environnement),
- Ateliers artistiques participatifs en espace public (street-art, fresques écolos),
- Création d'applications mobiles d'exploration des patrimoines locaux.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animations créées,
- Diversité des publics touchés,
- Feedback qualitatif des jeunes (questionnaires courts, micros-trottoirs).

Chef de file/acteurs :

- Collectivités locales (communes)
- Éducation nationale (écoles / collèges en REP)
- Associations d'éducation populaire

Indicateurs d'impact :

- Amélioration du sentiment d'appartenance au quartier / territoire,
- Augmentation de l'engagement bénévole ou citoyen local,
- Réduction des incivilités (dans les zones concernées).

ÉLEVER LES COMPÉTENCES

Préconisation n°22 : Créer des modules de cours consacrés aux enjeux environnementaux et enseigner les différentes filières / les différents métiers propres au territoire réunionnais.

Le CESER recommande de développer dans les parcours éducatifs des modules spécifiques, obligatoires ou optionnels, centrés sur les enjeux écologiques locaux et globaux. Ces modules devront couvrir les défis actuels liés au changement climatique, à la biodiversité, à la gestion durable des ressources et à la transition énergétique, dans une logique adaptée au contexte insulaire de La Réunion.

Il recommande également de faire émerger une carte des formations et des métiers adaptés aux réalités locales, valorisant les spécificités de La Réunion (métiers de la mer, biodiversité tropicale, valorisation des déchets, économie sociale et solidaire, culture, etc.). Il s'agit d'un levier pour permettre aux jeunes de se projeter, de mieux choisir leur orientation et de participer au développement local.

Axes d'actions identifiés :

- Forums des métiers ancrés localement dans les établissements,
- Élaboration d'une carte interactive des filières et métiers réunionnais.

Chef de file/acteurs :

- Collectivités territoriales,
- Familles,
- Éducation Nationale,
- Associations de promotion de la culture.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'établissements ayant intégré ces modules,
- Nombre de jeunes ayant participé à un forum ou à un parcours découverte,
- Suivi d'une carte des formations territorialisées.

Indicateurs d'impact :

- Taux d'orientation vers des filières locales / métiers verts ou de proximité,
- Augmentation des vocations locales et retour au pays (moyen-long terme).

RESPONSABILISER

Préconisation n°23 : Engager les jeunes Réunionnais dans la vie citoyenne.

Le CESER recommande d'intégrer davantage les jeunes dans la vie publique et citoyenne à travers des dispositifs de participation adaptés, des espaces d'expression, et des programmes valorisant l'engagement. L'écoute et la reconnaissance de la parole des jeunes sont des conditions essentielles pour renforcer leur sentiment d'appartenance et leur capacité à agir.

La fiche de proposition du CIOM s'insère pleinement dans cette préconisation avec la création d'un label "Parcours d'engagement Réunionnais" et la Création d'un "Conseil pour une Jeunesse Engagée (CJE)" et d'un "Institut Réunionnais pour l'Engagement des Jeunes (IREJ)."

Axes d'actions identifiés :

- Généraliser la mise en place de Conseils de jeunes à l'échelle des communes et intercommunalités,
- Incrire des temps de débat citoyen et de simulation démocratique dans les programmes scolaires,
- Promouvoir les dispositifs de participation (budgets participatifs, appels à projet jeunes citoyens).

Chef de file/acteurs : Associations, Université, Rectorat, Conseil régional, communes

Indicateurs d'impact :

- Taux de participation des jeunes dans les instances locales,
- Proportion de jeunes exprimant un sentiment d'utilité sociale dans les enquêtes jeunesse.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'initiatives citoyennes portées par les jeunes soutenues par les collectivités,
- Nombre de Conseils locaux de jeunes actifs sur le territoire.

CESER Réunion, Faire de La Réunion du Millénium un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif, 2020

ÉLEVER LES COMPÉTENCES

Préconisation n°24 : Assurer la formation civique dès le primaire jusqu'à la fin des études supérieures.

Le CESER recommande de garantir une formation civique continue, progressive et adaptée, de l'école primaire à l'enseignement supérieur, pour ancrer durablement les principes de la République, l'importance du bien commun et la compréhension des institutions.

Le CESER recommande également de renforcer l'approche pédagogique autour des droits et devoirs des citoyens, en lien avec des exemples concrets de participation à la vie démocratique.

Chef de file/acteurs : Académie de La Réunion, Conseil régional, associations d'éducation populaire

Indicateurs de suivi : nombre d'heures de formation civique par cycle scolaire ; part des établissements ayant intégré des modules dédiés

Indicateurs d'impact : taux de participation des jeunes aux élections et instances citoyennes ; niveau de connaissance des institutions mesuré via enquêtes

RESPONSABILISER

Préconisation n°25 : Prendre en considération la parole des jeunes et des nouvelles générations dans l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'environnement.

Le CESER recommande d'intégrer systématiquement la jeunesse dans les conférences territoriales sur l'environnement, la biodiversité et l'aménagement durable, notamment via la désignation de représentants jeunes dans les instances stratégiques. Le CESER souligne que cette reconnaissance doit s'accompagner de moyens pour favoriser la montée en compétences environnementales des jeunes et leur accès aux filières vertes.

Chef de file : Conseil régional

Indicateurs de suivi : nombre de jeunes intégrés dans les instances environnementales ; part des politiques environnementales ayant fait l'objet d'une consultation jeunesse

Indicateurs d'impact : taux d'engagement des jeunes dans les mobilisations environnementales / impact des propositions jeunes intégrées dans les stratégies territoriales

10- Fiche proposition CIOM 2025 _ Jeunesse 2 – Lutte contre les addictions

CESER Réunion, Prévention santé : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée, 2022

AGIR

Préconisation n°26 : Faire de la lutte contre les conduites à risque et les addictions une grande cause régionale.

Le CESER recommande de faire de la prévention des conduites addictives un axe structurant de l'action publique régionale en mobilisant tous les échelons territoriaux et en s'appuyant sur une stratégie afin de réduire les inégalités sociales de santé.

Axes d'actions identifiés :

- Lancer une campagne régionale annuelle co-portée par la Conférence régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et les collectivités (Conseil régional, Conseil départemental, communes),
- Décliner les campagnes de prévention à travers les médias locaux, les établissements scolaires, les centres sociaux et culturels,
- Renforcer les dispositifs de repérage précoce, notamment dans les quartiers prioritaires.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : CRSA
- Acteurs : Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalités, communes, ARS, Préfecture, associations

Indicateurs :

- Réalisation : Nombre de campagnes de sensibilisation menées,
- Suivi : Nombre de bénéficiaires par campagne, couverture territoriale,
- Impact : Réduction du taux de consommation d'alcool et de substances psychoactives (via données ORS ou ARS).

Préconisation n°27 : Renforcer les actions de terrain par des sentinelles et ambassadeurs santé.

Le CESER recommande la mise en œuvre d'un réseau territorial de sentinelles de la santé et de patients experts afin de lutter contre le non-recours aux soins et d'assurer un maillage de proximité sur les conduites à risque.

Axes d'actions identifiés :

- Expérimenter dans au moins une commune disposant d'un CLS, un programme de sentinelles santé, en lien avec les CCAS et les associations locales,
- Former les sentinelles et patients experts,
- Organiser des rencontres régulières de partage d'expérience et d'évaluation avec les équipes médicales et sociales.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : Communes via leurs CCAS,
- Acteurs : Conseil régional, Conseil départemental, ARS, associations, médiateurs santé.

Indicateurs :

- Réalisation : Nombre de sentinelles et patients experts déployés,
- Suivi : Taux de satisfaction du public (via sondages),
- Impact : Diminution du taux de non-recours aux soins.

Préconisation n°28 : Créer des programmes médiatiques de prévention.

Le CESER recommande de mobiliser les médias de proximité pour diffuser une culture de prévention en santé à destination des jeunes et des publics vulnérables, en complément des actions de terrain.

Axes d'actions identifiés :

- Co-financer avec l'ARS et les collectivités des émissions santé sur les radios et télévisions locales (Kréol FM, Réunion la 1ère, etc.),
- Créer une plateforme web dédiée de ressources pédagogiques multimédias en santé,
- Mobiliser les influenceurs réunionnais sur les réseaux sociaux autour de messages de prévention.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : CRSA
- Acteurs : ARS, Conseil régional, médias locaux, professionnels de santé, patients experts

Indicateurs :

- Réalisation : Nombre d'émissions diffusées et plateformes mobilisées,
- Suivi : Audimat et statistiques de fréquentation web/social,
- Impact : Diminution des comportements à risque, en particulier chez les jeunes.

Préconisation n°29 : Mieux coordonner les politiques locales de prévention.

Le CESER recommande de faire de la CTAP un véritable espace de coordination stratégique en matière de prévention santé, en y intégrant une commission sectorielle dédiée en lien avec la CRSA.

Axes d'actions identifiés :

- Expérimenter un pilotage partagé du FIR (fonds d'intervention régional) entre l'ARS et les collectivités à travers la CTAP,
- Créer un tableau de bord public de suivi des politiques de prévention santé.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : Conseil régional,
- Acteurs : Conseil départemental, ARS, intercommunalités, communes, Préfecture, associations.

Indicateurs :

- Réalisation : Nombre de réunions annuelles CTAP + CRSA sectorielles / médiatisation,
- Suivi : Nombre de projets FIR financés et évalués,
- Impact : Housse de la lisibilité de l'action publique en santé et confiance accrue des citoyens.

Préconisation n°30 : Éduquer à l'éco-citoyenneté et développer les compétences psychosociales.

Le CESER recommande de structurer un parcours d'éducation à l'éco-citoyenneté dès la petite enfance, en lien avec la prévention santé, les compétences psychosociales et l'éducation populaire.

Axes d'actions identifiés :

- Créer un programme éducatif transversal Éco-santé citoyenne dans les établissements scolaires, périscolaires et structures associatives.
- Financer des projets conjoints Éducation nationale / éducation populaire (jardins partagés, sport santé, théâtre forum, etc.).
- Articuler le futur plan régional de l'éducation populaire avec les enjeux de santé publique et d'insertion.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : Conseil régional,
- Acteurs : Conseil départemental, communes, EPCI, ARS, Rectorat, associations.

Indicateurs :

- Réalisation : Nombre de projets financés,
- Suivi : Nombre de bilans produits avec indicateurs psychosociaux, environnement et santé,
- Impact : Réduction du taux de NEET, recul de l'illettrisme, amélioration des comportements de santé et environnementaux.

CESER Réunion, Avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), 2025

RESPONSABILISER / COOPÉRER

Préconisation n°31 : Diversifier et renforcer les formations initiales et continues en langues régionales et étrangères à La Réunion.

Développer une politique linguistique ambitieuse pour répondre aux besoins économiques, sociaux et culturels de La Réunion dans une dynamique d'ouverture régionale et internationale.

La maîtrise des langues constitue un levier d'insertion professionnelle, d'ouverture culturelle et de coopération régionale. À La Réunion, l'offre de formation reste limitée, tant en diversité qu'en accessibilité. L'apprentissage de l'anglais est souvent réduit à des modalités théoriques peu engageantes. D'autres langues (malgache, arabe, tamoul, swahili, chinois...) sont peu ou pas représentées dans les cursus universitaires. La mondialisation et la position stratégique de l'île dans l'Océan Indien imposent une montée en compétences linguistiques dès la licence. Le CESER recommande un plan structurant à moyen terme pour étoffer l'offre et adapter l'enseignement des langues aux réalités du territoire.

Axes d'actions identifiés :

- Créer des parcours diplômants en langues régionales et étrangères dès la licence (hors anglais et espagnol), incluant l'oral et l'écrit, avec objectifs professionnels,
- Intégrer des modules d'apprentissage innovants (formations hybrides, ateliers, tandem linguistique, séjours courts dans la zone OI) portés par la Maison des langues.

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : Université de La Réunion / Maison des Langues,
- Acteurs : Rectorat, Région Réunion (Direction de l'enseignement supérieur et de la coopération régionale), CREFOP, établissements d'enseignement supérieur, alliances françaises, centres culturels, associations de promotion des langues régionales.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Nombre de nouvelles langues proposées en formation diplômante ou certifiante.
- Taux de participation et de réussite aux formations linguistiques renforcées.
- Taux d'insertion professionnelle des diplômés dans des secteurs multilingues.
- Fréquentation des actions portées par la Maison des Langues.
- Nombre de partenariats pédagogiques régionaux mis en œuvre (mobilité, échanges, co-diplômes).

COOPÉRER

Préconisation n°32 : Préciser la gouvernance, le financement, les partenariats et les objectifs du projet d'Université de l'Océan Indien (UOI).

Créer un espace académique régional structurant, centré sur les enjeux partagés de formation, recherche et coopération dans la zone Océan Indien, dans une logique d'intégration territoriale durable.

Le projet d'Université de l'Océan Indien (UOI), inscrit dans le SRESRI 2025-2030, ambitionne de renforcer la visibilité, la coopération régionale et l'attractivité académique de La Réunion. Ce projet s'inscrit dans une dynamique comparable aux universités européennes en réseau, mais souffre encore d'un manque de clarté sur plusieurs plans : gouvernance, modèle économique, articulation avec les structures existantes, intégration des partenaires régionaux. Pour en faire un levier d'intégration régionale, de développement durable et de rayonnement, il est nécessaire de poser un cadre structurant, opérationnel et durable.

Axes d'actions identifiées :

- Mettre en place un comité de pilotage régional chargé de définir la gouvernance de l'UOI (composition, rôles, instances décisionnelles) en lien avec les partenaires locaux et internationaux,

- Élaborer un plan de financement pluriannuel (mécanismes, sources, indicateurs) et formaliser un réseau de partenaires académiques, économiques et culturels de l'espace OI autour de projets pédagogiques et scientifiques communs,

Chef de file/acteurs :

- Chef de file : Conseil régional Université de La Réunion,
- Acteurs : Rectorat, CREFOP, Université des Mascareignes, Universités partenaires à Madagascar, Inde, Comores, Seychelles, Ministère de l'Enseignement supérieur, Union européenne, financeurs publics et privés.

Indicateurs d'impact / suivi :

- Validation d'un schéma de gouvernance co-construit,
- Signature de conventions de partenariat et de financement,
- Nombre de formations co-diplômantes créées dans le réseau UOI,
- Taux de participation des établissements régionaux au réseau,
- Mise en ligne d'un portail commun multilingue UOI (accueil, inscription, catalogue de formations),
- Publication d'un plan stratégique 2026–2030 de l'UOI.



SUR LE THÈME :
TRAJECTOIRE VERS UNE
MEILLEURE AUTONOMIE
ALIMENTAIRE

11- Fiche proposition CIOM 2025 _ Souveraineté alimentaire 2 – EPOM

CESER Réunion, Et maintenant la Voie des imPOSSIBLES, 2020

COOPÉRER

Préconisation n°33 : Revisiter notre modèle agricole pour renforcer la transition vers une agriculture durable et résiliente, adaptée aux spécificités d'une région ultrapériphérique de l'Union européenne dans la Zone Océan Indien, tout en développant la sécurité et la sûreté alimentaire à l'échelle régionale.

Le CESER, en lien avec la fiche proposition relative à la **déconcentration des contrôles phytosanitaires aux frontières dans les EPOM**, qui prévoit de donner au Préfet la capacité de cadrer les échanges avec les pays tiers et de saisir directement l'ANSES, souligne que la transition agricole doit s'appuyer sur **une gouvernance partagée** entre l'Etat, les autorités locales (Préfets, Conseil régional), les organismes scientifiques (CIRAD, ANSES) et les acteurs professionnels.

Axes d'actions identifiées :

- Définir un **Schéma territorial alimentaire (STA)** intégrant les objectifs de transition écologique et durable : approvisionnements locaux, circuits courts, agriculture biologique ou agroécologique,
- Prendre en compte les singularités climatiques, géographiques et économiques propres à La Réunion et aux autres Régions ultrapériphériques (RUP),
- Mettre en place des coopérations régionales avec les pays de la Zone Océan Indien (ZOI) pour partager savoir-faire, ressources et innovations agricoles,
- Valoriser les productions réunionnaises sur les marchés régionaux et internationaux par des stratégies de promotion ciblées,
- Soutenir les filières locales dans l'adaptation au changement climatique et la diversification des cultures.

Chefs de file/acteurs : Conseil régional, Préfecture, Chambre d'agriculture.

Indicateurs d'impact :

- Part des approvisionnements alimentaires issus de productions locales.
- Taux de surfaces cultivées en agriculture biologique ou agroécologique.
- Nombre et volume des échanges commerciaux agricoles avec les pays de la ZOI.
- Amélioration de l'indice d'autonomie alimentaire pour les filières stratégiques.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets intégrés au Schéma territorial alimentaire (STA),
- Nombre d'accords de coopération régionale signés dans le domaine agricole,
- Évolution annuelle des volumes exportés de produits réunionnais vers la ZOI,
- Nombre d'exploitations engagées dans des pratiques durables et diversifiées.

12- Fiche proposition CIOM 2025 _ Souveraineté alimentaire 3 – Phyto

CESER Réunion, Prévention santé à La Réunion : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisée, 2022

RESPONSABILISER

Préconisation n°34 : Rendre contraignant les moyens de préservation de l'environnement en réduisant l'usage de produits chimiques dans l'agriculture et en renforçant l'économie circulaire.

Face aux mesures assouplissant l'usage des produits phytosanitaires dans les Outre-mer (autorisations de mise sur le marché et extensions d'usage), le CESER maintient sa préconisation et recommande de rester vigilant, ceci afin de protéger la santé publique, préserver les ressources naturelles et améliorer la gestion des déchets à La Réunion.

Axes d'actions identifiées :

- Interdire l'usage du glyphosate dans l'agriculture réunionnaise,
- Créer une brigade dédiée au contrôle du respect de cette interdiction,
- Renforcer les incitations financières et réglementaires pour favoriser l'économie circulaire, notamment dans la gestion des déchets,
- Rendre obligatoire le tri des déchets pour l'ensemble des ménages et entreprises,
- Coordonner les brigades environnementales des EPCI afin d'assurer le contrôle de cette obligation et harmoniser les pratiques de terrain,
- Mettre en œuvre un programme d'éducation et de sensibilisation de la population sur les enjeux environnementaux et les pratiques écoresponsables.

Chefs de file/acteurs : Conseil régional, en coordination avec le Conseil départemental, les EPCI, les communes, l'ARS, la Préfecture et les associations environnementales.

Indicateurs d'impact :

- Diminution de la production de déchets non triés et envoyés à l'enfouissement,
- Réduction des traces de polluants dans les analyses de sols et d'urines,
- Augmentation de la consommation d'aliments écoresponsables.

Indicateurs de suivi :

- Baisse mesurée des importations et des ventes de produits phytosanitaires,
- Pourcentage de déchets triés par rapport au total des déchets collectés,
- Nombre d'infractions constatées et sanctionnées liées au non-respect du tri et à l'usage de glyphosate.

Indicateurs de réalisation : Renforcement de l'arsenal de mesures de sensibilisation du public et de sanctions en cas d'infraction.

13- Fiche proposition CIOM 2025 _ Souveraineté alimentaire 4 – POSEI

CESER Réunion, avis portant sur les rapports annuels de la mise en œuvre du programme européen PDRR-FEADER du Département de La Réunion, 2024

ÉLEVER LES COMPÉTENCES

Préconisation n°35 : Intégrer systématiquement des évaluations socio-économiques en amont des projets d'investissement.

Les indicateurs suivants permettront de mesurer les progrès accomplis et d'optimiser l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire, tout en renforçant l'efficacité des révisions annuelles du POSEI et des régulations budgétaires, afin de mieux répondre aux demandes des territoires et de garantir une bonne maîtrise financière.

Axes d'actions identifiés :

- Définir, dès la phase de conception des projets, des indicateurs d'impact conformes aux trajectoires alimentaires prévues dans **INDICA'TER**,
- Mettre en place un tableau de bord d'indicateurs permettant de suivre :
 - L'utilisation des sols (% terres agricoles et activités connexes),
 - La part de la Surface agricole utilisée (SAU) dans la superficie totale,
 - La SAU par habitant pour évaluer la disponibilité des terres agricoles,
 - La valorisation de la production agricole en millions d'euros,
 - Le taux de couverture en produits frais par la production locale,
 - Le taux de couverture du marché local pour les **produits transformés**,
 - La part des ventes et aides bénéficiant aux Productions issues de la lutte biologique intégrée (**PBI**).
- Utiliser les Fonds européens pour le développement agricole (**FEADER**) comme levier pour accompagner la transition agricole et environnementale au niveau territorial
- Décliner les politiques publiques agricoles dans les Plan régional de l'agriculture durable (PRAD) et AGRIpéi 2030 à travers des projets mesurables et suivis par indicateurs,
- Intégrer dans les rapports d'avancement des exemples concrets et témoignages d'acteurs pour illustrer l'impact réel des actions menées.

Chef de file/ acteurs : Conseil régional, Conseil départemental, Préfecture, DAAF, chambres d'agriculture, organisations professionnelles agricoles, collectivités locales, partenaires du POSEI et du FEADER, services statistiques publics (Agreste, INSEE).

Indicateurs d'impact :

- Amélioration du taux de couverture en produits frais et en produits transformés locaux,
- Augmentation de la part de productions issues de la lutte biologique intégrée (PBI) sur le marché local,
- Valorisation accrue de la production agricole en valeur économique,
- Optimisation de l'usage des sols en faveur de l'agriculture productive et durable.

14- Fiche proposition CIOM 2025 _ Souveraineté alimentaire 5 – IPAMPA

Le CESER encourage cette démarche d'obtenir des indicateurs adaptés et actualisés aux réalités ultramarines, ainsi que l'élargissement des enquêtes nationales à nos territoires et l'élargissement avec l'adaptation de cette mesure aux autres politiques publiques. Il rappelle en ce sens sa contribution "*Indica'Ter - les indicateurs de transformation du territoire*" de 2019, ainsi que "*L'Outre-mer, à quel prix : une équation insulaire ?*".

CESER Réunion, Indica'Ter – les indicateurs de transformation du territoire, 2019

AGIR / COOPERER

Préconisation n°36 : Collecter de nouvelles données et créer des nouveaux indicateurs qui collent à la réalité et aux défis de La Réunion.

Le CESER encourage à renforcer l'appareil statistique au service des spécificités de La Réunion, pour faire ressortir les spécificités et singularités de nos territoires.

Développer des indicateurs :

- **Économie**
 - Indicateurs approximant la notion d'ancrage territorial des politiques publiques,
 - Indicateurs sur les flux financiers publics et privés entrants et sortants du territoire,
 - Indicateurs mesurant l'innovation et l'effort de recherche de notre territoire.
- **Environnement**
 - Indicateurs mesurant la capacité de résilience du territoire face aux enjeux du changement climatique, mais aussi économiques et sociaux en cas de crise,
 - Indicateur relatif au temps moyen journalier passé dans les transports,
 - Nombre de logements distant de moins de 300 mètres d'un arrêt de bus rapporté à l'ensemble des logements du secteur.
- **Logement**
 - Indicateurs sur la qualité du logement,
 - Rapprocher le coût du logement (loyers + charges) au revenu moyen des Réunionnais.es, pour mieux appréhender l'accès au foncier/propriété/à la location.
- **Social**
 - Indicateurs de capital social qui mesure les interactions des individus dans la société réunionnaise et notre vivre ensemble,
 - Changer la tranche d'âge pour le calcul de la pauvreté des jeunes en dessous de 26 ans, âge d'éligibilité pour le Revenu de solidarité active (RSA),
 - Création d'un nouvel indicateur qui mesurerait l'illectronisme à La Réunion.
- **Citoyenneté**
 - Indicateur mesurant le nombre d'écoles proposant :
 1. Un parcours/module anglais dès la petite enfance,
 2. Un module d'éducation à l'environnement,

3. Un programme éducatif impliquant les parents.

- Nombre de quartiers prioritaires de la Ville possédant un Conseil Citoyen de Jeunes,
- Nombre d'EPCI possédant un Conseil de Développement,
- Nombre de municipalités possédant un Conseil Consultatif,
- Nombre de consultations des jeunes (15-30 ans) au cours de l'année,
- Nombre d'associations à La Réunion en distinguant les associations sportives des autres.

• **Sécurité**

- Développer des indicateurs mesurant le niveau de paix et de sécurité à La Réunion mais également dans l'Océan Indien dans la même philosophie que le « Global Peace Index (GPI) » international ou le volet 16 des Orientations de développement durables (ODD) relatives à la paix, justice et institutions efficaces.

Chef de file/acteurs : CRIES-R / producteurs de données.

Indicateur de résultats : Poser un diagnostic territorial mieux adapté à la réalité du territoire lors des négociations (financières, réglementaires...) entre La Réunion, l'Hexagone et l'Europe.

CONCLUSION

Le CESER de La Réunion affirme que le **CIOM ne peut pas être seulement un rendez-vous ministériel : il doit devenir une gouvernance durable**. Ce qui a toujours fait défaut dans nos territoires, ce n'est pas la qualité des diagnostics ni l'abondance des propositions, mais l'absence d'une **dynamique articulant l'État central, l'État déconcentré et l'État décentralisé**.

La proposition que nous formulons dès les premières pages de ce document demeure plus que jamais d'actualité : **Élaborer un pacte territorial pour La Réunion** afin d'évaluer et développer l'action publique sur le territoire dans une approche prospective.

Ainsi, le CIOM ne sera plus une parenthèse, mais un **jalon dans la construction de ce nouveau pacte territorial** entre la Nation et ses Outre-mer.

Notre rapport “**Nouvelle Société Réunionnaise (NSR)**” posait déjà cette exigence : bâtir un chemin d'avenir, jalonné, partagé et exigeant, pour faire émerger une société réunionnaise plus juste, plus résiliente et plus confiante. La présente réponse au CIOM prolonge cette vision: **il ne s'agit pas seulement de commenter les mesures, mais de donner sens, cohérence et continuité à l'action publique**.

Nous appelons l'État et les collectivités à saisir cette opportunité. Car l'enjeu dépasse les échéances et les calendriers : **il s'agit de refonder la relation entre la République et ses territoires ultramarins sur un pacte de confiance et de responsabilité partagée**.

BIBLIOGRAPHIE

- CESER Réunion - La Prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise – 2017
- CESER Réunion - Indica'Ter - les indicateurs de transformations du territoire – 2019
- CESER Réunion – Faire de La Réunion du Millénium Territoire à défi éducatif – 2019
- CESER Réunion - Faire de La Réunion du Millénium un Territoire à citoyenneté positive et un Territoire de défi éducatif – 2020
- CESER Réunion - Et maintenant la Voie des imPOSSIBLES – 2020
- CESER Réunion - La Réunion dans un monde en mutation : Enjeu de souveraineté de nos connectivité – 2021
- CESER Réunion - Diagnostic et vision pour un usage raisonné et concerté des matériaux de construction nécessaires à un aménagement durable de La Réunion – 2021
- CESER Réunion - Prévention santé : nouveaux regards et plus-values d'une approche mieux territorialisées – 2022
- CESER Réunion - L'Éducation population à La Réunion, une exigence pour re-faire société au XXIème siècle – 2023
- CESER Réunion - L'habitat réunionnais à l'horizon 2050 : Un projet de société – 2023
- CESER Réunion - Avis sur la différenciation territoriale – 2023
- CESER Réunion - Avis sur les mesures du Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) – 2023
- CESER Réunion - Avis portant sur les rapports annuels de mise en œuvre du programme européen PDRR-FEADER du Département de La Réunion – 2024
- CESER Réunion - Note sur les accords de partenariat économique – 2024
- CESER Réunion, Quelles valeurs territoriales de l'action publique ? – 2024
- CESER Réunion - Notre tourisme : valoriser, vivre et préserver - 2025
- CESER Réunion - L'Outre-mer, à quel prix : une équation insulaire ? – 2025
- CESER Réunion - Avis sur le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) – 2025

ANNEXE 1 – Courrier de consultation du Préfet



Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales

Saint-Denis, le 12 juillet 2025

Le préfet de la région Réunion
à
Destinataires in fine

Objet : Préparation du Comité Interministériel des Outre-Mer de l'automne 2025

Au lendemain du CIOM du 10 juillet dernier, et dans la perspective de la tenue d'un nouveau comité interministériel à l'automne 2025, le Ministre d'État, Ministre des outre-mer, m'a chargé de conduire une concertation locale portant sur 6 enjeux majeurs pour les territoires ultra-marins :

- l'adaptation au changement climatique ;
- la lutte contre les violences ;
- la trajectoire vers une meilleure autonomie alimentaire ;
- les entreprises ;
- les initiatives en faveur de la jeunesse, de la mémoire et de la culture ;
- l'approfondissement de la coopération régionale.

L'enjeu de cette concertation sera d'identifier, pour chacun de ces thèmes, 3 à 5 mesures consensuelles visant à mieux adapter les politiques publiques aux caractéristiques du territoire, simplifier la vie des acteurs locaux ou modifier des dispositifs existants. Ces mesures, portées par le territoire, devront permettre de lever des freins au développement de La Réunion. Dans le contexte budgétaire contraint actuel, ces mesures n'auront pas vocation à engendrer de coût supplémentaire pour l'État ou les collectivités locales.

Cette démarche, à laquelle je souhaite vous associer, se tiendra en trois phases :

1/ une phase de contribution

Vous trouverez en annexe au présent courrier, une série de propositions élaborées par les services de l'État qui tiennent compte tant du contexte local que des propositions qui avaient pu être formulées en préparation du CIOM de juillet 2023. Je vous invite à en prendre connaissance, et, le cas échéant, à les amender. Vous êtes également invités à enrichir la démarche en formulant de nouvelles propositions via le modèle de contribution qui se trouve en annexe.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer vos contributions au plus tard le 20 août 2025.

2 / une phase de concertation :

L'ensemble des propositions recueillies fera l'objet d'échanges entre l'État et les collectivités durant la semaine du 25 août selon les modalités suivantes :

- une réunion organisée dans chacun des arrondissements Est, Sud et Ouest, sous l'égide des sous-préfets, associant les parlementaires, les représentants des communes et des EPCI de chacun des territoires ;
- une réunion organisée sous l'égide du SGAR associant le conseil régional, le conseil départemental, les communes et EPCI de l'arrondissement Nord, les chambres consulaires, le CESER et le CCEE.

3 / une phase de restitution

Je vous propose de nous réunir au cours de la première quinzaine du mois de septembre afin que les services de l'État puissent vous présenter le bilan de la concertation mais aussi et surtout de consolider ensemble la contribution que les acteurs réunionnais communiqueront au ministère des outre-mer dans le cadre des travaux préparatoires du CIOM de cet automne.

Je vous remercie de votre implication dans cette démarche et vous invite pour toute question à vous rapprocher des services du SGAR.

Le préfet,



Patrice LATRON

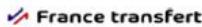
Copie :

- Membres du corps préfectoral
- Directeurs et Directrices des services déconcentrés de l'Etat

Destinataires in fine

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Messieurs les présidents d'intercommunalité,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monsieur le Président du CESER
Monsieur le Président du CCEE
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat
Monsieur le président de la chambre d'agriculture
Madame la présidente du MEDEF
Monsieur le président de la CPME
Monsieur le président de l'ADIR

ANNEXE 2 - Listes des fiches propositions CIOM



Récapitulatif du pli

Informations du pli

Type de pli	Lien
Nombre de téléchargements :	49
Emetteur :	secretariat-sgar@reunion.gouv.fr
Objet :	Préparation du Comité Interministériel des Outre-Mer de l'automne 2025 + fiches
Date d'émission :	29 juillet 2025 à 10:22:44
Date de fin de validité :	29 juillet 2025 à 00:00:00

Éléments du pli

Taille totale du pli :	2 Mo
------------------------	------

Fichiers

Nom	Taille	Type
Fiche proposition CIOM 2025_CC8_procédu... RE.pdf	52.47Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise4... social.pdf	62.15Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Lutte contre les... violences2_errance animale.pdf	69.36Ko	pdf
20250729 - Courier préparation du Comité... 2025 signé.pdf	1.05Mo	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Coopération... réionale1_reforcement de la connectivité.pdf	86.70Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise8_VHU.pdf	88.69Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_CC1_travaux urgents.pdf	48.91Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise6_Préfinancement_AR.pdf	52.51Ko	pdf

Fiche proposition CIOM 2025_Lutte contre les... violences1_Conditionnalité des allocations familiales en... cas de condamnation juvénile.pdf	74.98Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise7_antennes de... téléphone mobile.pdf	101.32Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_sou... alimentaire2_EPOM.pdf	118.47Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise5_Rescrit_fiscal.pdf	61.55Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_sou... alimentaire1_franches.pdf	90.63Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_CC2_nvines.pdf	61.17Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_sou... alimentaire5_IPAMPA.pdf	109.23Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Coopération... régionale2_transparence des statistiques douanières.pdf	76.53Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_sou... alimentaire3_phydro.pdf	94.60Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Jeunesse1_engagement de... la jeunesse.pdf	73.10Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_CC3_loi_littoral.pdf	70.02Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Culture1_circulation... œuvres d'art et exonération des taxes.pdf	81.57Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Lutte contre les... violences4_Lutte contre l'immigration... clandestine.pdf	68.83Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_sou... alimentaire4_POSEI.pdf	91.06Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Entreprise3_Zone_Franche.pdf	59.70Ko	pdf
Fiche proposition CIOM 2025_Jeunesse2_Lutte contre les... addictions.pdf	104.80Ko	pdf

Édité le 30/07/2025 à 14:20:15

Édité le 30/07/2025 à 14:20:15

ANNEXE 3 – Avis sur les mesures du comité interministériel de l'Outre-mer – CIOM - 2023



ANNEXE 4 - Liste des préconisations

<i>Préconisation n°1 : Mettre en place une gouvernance partagée et structurée pour suivre, évaluer (selon la logique des 3E : efficacité, efficience, évaluation) et ajuster les mesures en faveur de La Réunion</i>	<i>- 13 -</i>
<i>Préconisation n°2 : Adapter les normes de construction aux réalités climatiques et aux matériaux locaux pour concilier urgence et durabilité</i>	<i>- 18 -</i>
<i>Préconisation n°3 : Cordonner les acteurs et politiques publiques à travers la création d'une commission « Habitat et aménagement » au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP)</i>	<i>- 19 -</i>
<i>Préconisation n°4 : Intégrer la biodiversité et la végétalisation dans les travaux urgents et les opérations d'aménagement pour concilier sécurité, résilience et qualité de vie</i>	<i>- 20 -</i>
<i>Préconisation n°5 : Anticiper et planifier la résilience du territoire face aux risques naturels, en particulier ceux liés aux ravinées</i>	<i>- 21 -</i>
<i>Préconisation n°6 : Revitaliser et densifier l'habitat sur le modèle de la "ville du quart d'heure" pour limiter l'étalement urbain, préserver les terres agricoles et réinvestir les friches</i>	<i>- 23 -</i>
<i>Préconisation n°7 : Développer une stratégie intégrée de gouvernance maritime et régionale pour La Réunion</i>	<i>- 26 -</i>
<i>Préconisation n°8 : Construire une stratégie régionale des connectivités touristiques</i>	<i>- 27 -</i>
<i>Préconisation n°9 : Multiplier l'offre de marché dans notre espace régional et adapter les normes</i>	<i>- 28 -</i>
<i>Préconisation n°10 : S'appuyer sur les coopérations existantes (Université des Mascareignes, accords régionaux) pour mutualiser et renforcer l'offre de formation linguistique dans la zone Océan Indien</i>	<i>- 29 -</i>
<i>Préconisation n°11 : Assurer une évaluation ex-ante, in itinere et ex-post du dispositif de Zone franche</i>	<i>- 31 -</i>
<i>Préconisation n°12 : Préconisation n°12 : Définir et mettre en œuvre un dispositif lisible et pérenne à l'image d'un Bassin d'emplois à redynamiser (BER)</i>	<i>- 32 -</i>
<i>Préconisation n°13 : Améliorer l'accompagnement dans la recherche des aides appropriées pour les TPE/PME et par conséquent, pérenniser les entreprises et les emplois</i>	<i>- 33 -</i>
<i>Préconisation n°14 : Favoriser l'articulation emploi-formation pour un développement économique harmonieux</i>	<i>- 34 -</i>
<i>Préconisation n°15 : Développer une gouvernance éducative partagée pour lutter contre les inégalités, et garantir une éducation ancrée dans les réalités réunionnaises</i>	<i>- 36 -</i>
<i>Préconisation n°16 : Prendre davantage en compte la capacité d'agir des familles et leurs attentes dans les dispositifs de réussite éducative, afin de renforcer leur rôle de partenaires premiers de l'éducation</i>	<i>- 37 -</i>
<i>Préconisation n°17 : Élaborer et mettre en œuvre un plan territorial global de lutte et de prévention contre le décrochage scolaire et universitaire à La Réunion</i>	<i>- 38 -</i>
<i>Préconisation n°18 : Construire une démocratie locale permanente fondée sur l'engagement citoyen, l'éducation populaire (EP) et l'économie sociale et solidaire</i>	<i>- 40 -</i>
<i>Préconisation n°19 : Élaborer un Plan Régional d'Éducation Populaire et Solidaire (PREP 974) pour renforcer l'engagement citoyen et durable de la jeunesse</i>	<i>- 41 -</i>
<i>Préconisation n°20 : Généraliser, structurer et pérenniser le déploiement des Cités éducatives sur l'ensemble des territoires prioritaires de La Réunion, en favorisant une éducation partagée autour de l'épanouissement et de la réussite des jeunes</i>	<i>- 42 -</i>

<i>Préconisation n°21 : Offrir un accès libre à des activités ludiques sur l'environnement et la citoyenneté.</i>	- 43 -
<i>Préconisation n°22 : Créer des modules de cours consacrés aux enjeux environnementaux et enseigner les différentes filières / les différents métiers propres au territoire réunionnais.....</i>	- 44 -
<i>Préconisation n°23 : Engager les jeunes Réunionnais dans la vie citoyenne.....</i>	- 45 -
<i>Préconisation n°24 : Assurer la formation civique dès le primaire jusqu'à la fin des études supérieures.....</i>	- 46 -
<i>Préconisation n°25 : Prendre en considération la parole des jeunes et des nouvelles générations dans l'élaboration des politiques publiques en faveur de l'environnement.....</i>	- 46 -
<i>Préconisation n°26 : Faire de la lutte contre les conduites à risque et les addictions une grande cause régionale.....</i>	- 47 -
<i>Préconisation n°27 : Renforcer les actions de terrain par des sentinelles et ambassadeurs santé. - 48 -</i>	
<i>Préconisation n°28 : Créer des programmes médiatiques de prévention.</i>	- 48 -
<i>Préconisation n°29 : Mieux coordonner les politiques locales de prévention.</i>	- 49 -
<i>Préconisation n°30 : Éduquer à l'eco-citoyenneté et développer les compétences psychosociales.</i>	- 50 -
<i>Préconisation n°31 : Diversifier et renforcer les formations initiales et continues en langues régionales et étrangères à La Réunion.</i>	- 50 -
<i>Préconisation n°32 : Préciser la gouvernance, le financement, les partenariats et les objectifs du projet d'Université de l'Océan Indien (UOI).</i>	- 51 -
<i>Préconisation n°33 : Revisiter notre modèle agricole pour renforcer la transition vers une agriculture durable et résiliente, adaptée aux spécificités d'une région ultrapériphérique de l'Union européenne dans la Zone Océan Indien, tout en développant la sécurité et la sûreté alimentaire à l'échelle régionale.</i>	- 54 -
<i>Préconisation n°34 : Rendre contraignant les moyens de préservation de l'environnement en réduisant l'usage de produits chimiques dans l'agriculture et en renforçant l'économie circulaire. .. - 55 -</i>	
<i>Préconisation n°35 : Intégrer systématiquement des évaluations socio-économiques en amont des projets d'investissement.</i>	- 56 -
<i>Préconisation n°36 : Collecter de nouvelles données et créer des nouveaux indicateurs qui collent à la réalité et aux défis de La Réunion.</i>	- 58 -



Président : M. Dominique VIENNE

Vice-président-e-s : Mme Christine NICOL et M. Joel SORRES

Direction par intérim : M. Rémy MEIN

Directeur de la publication : Dominique VIENNE

Conception et réalisation : CESER de La Réunion,

Août 2025





73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



ceser@cr-reunion.fr



CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE